

Lundi, 7 novembre 2016

**Benchmarking des entreprises
d'approvisionnement en énergie
dans les domaines de l'efficacité
énergétique et des énergies
renouvelables**
Résultats du questionnaire 2015/16

Mentions légales

Mandants

Hans-Peter Nützi, directeur suppléant de la division Efficacité énergétique et énergies renouvelables et directeur de la section Industrie et services
Marc Cavigelli, section Industrie et services

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen, Adresse postale: 3003 Berne
Tél. 058 462 56 11, energieeffizienz@bfe.admin.ch, www.energieschweiz.ch

Auteurs

Anna Vettori, Judith Reutimann, Deborah Britt, Rolf Iten (INFRAS)
Regina Bulgheroni, Daniel Streit, Maria Bütikofer, Cornelia Brandes (Brandes Energie)

Mandataire

INFRAS, Binzstrasse 23, 8045 Zurich, Tél. +41 44 205 95 95
Brandes Energie AG, Molkenstrasse 21, 8004 Zurich, Téléphone +41 44 213 10 20

Traduction

ACTA Conseils Sàrl

Groupe d'accompagnement

Andreas Zimmermann, directeur, coopérative Elektra (représentation DSV)
Brigitt Hausammann, spécialiste du développement durable, La Poste
Christian Oswald, Community Affairs, BKW Energie AG
Corinne Grässle / Elmar Grosse Ruse, chefs de projet climat et énergie, WWF Suisse
Jan Ramseyer, responsable de projet, Forum des consommateurs kf
Katrín Lindenberger, experte en matière d'économie énergétique, Association des entreprises électriques suisses (AES)
Konrad Rieder, responsable Affaires réglementaires, SIG (représentation Swisspower)
Marcel Sturzenegger, responsable de la division Energie, Office de l'environnement et de l'énergie du canton de St-Gall
Martin Strebel, chargé de stratégie et secrétaire administratif, Energie 360°
Michael Schmid, Association suisse de l'industrie gazière (ASIG)
Urs Neuenschwander, responsable marketing et ventes / CMO, Energie Thun (représentation Swisspower)
Ursula Stocker, responsable du projet EAE dans les communes pour SuisseEnergie pour les communes

Table des matières

1	Situation initiale et objectifs du benchmarking	4
1.1	Evolution et perspectives	5
2	Champs d'action des EAE.....	6
3	Aperçu des résultats des fournisseurs d'électricité	9
3.1	Participation.....	9
3.2	Comparaison des résultats des fournisseurs d'électricité.....	11
3.3	Grands fournisseurs d'électricité et petits/moyens fournisseurs d'électricité	14
3.4	Evolution chez les fournisseurs d'électricité	19
4	Résultats de l'électricité par champ d'action	23
4.1	Stratégie d'entreprise	23
4.2	Rôle de modèle	25
4.3	Production d'électricité issue de sources renouvelables.....	27
4.4	Protection des eaux.....	30
4.5	Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables	32
4.6	Prestations de services énergétiques	34
4.7	Programmes d'encouragement et mesures tarifaires	37
5	Résultats du projet pilote pour les entreprises d'approvisionnement en chaleur/gaz .	39
5.1	EAE chaleur/gaz ayant participé au projet pilote.....	39
5.2	Comparaison des premiers résultats des fournisseurs de chaleur/gaz	40
6	Annexe: Processus méthodologique	48

1 Situation initiale et objectifs du benchmarking

La Stratégie énergétique du Conseil fédéral prévoit la sortie progressive du nucléaire pour la Suisse. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer l'efficacité énergétique et d'augmenter la proportion des énergies renouvelables. Souhaitant offrir sa contribution, le programme SuisseEnergie a donc intensifié la coopération avec les entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE).

Afin de montrer aux entreprises d'approvisionnement en énergie dans quelle mesure elles soutiennent les objectifs de SuisseEnergie, l'OFEN a lancé une étude comparative, autrement appelée benchmarking. Ce benchmarking s'inspire des objectifs principaux de la Stratégie énergétique 2050 et de SuisseEnergie, qui tracent la voie à suivre en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique¹. Pour l'heure, soixante-six EAE approvisionnant les consommateurs en électricité participent au benchmarking. De plus, vingt-et-une entreprises ont pris part à une étude comparative chaleur/gaz dans le cadre d'un projet pilote. A l'avenir, il est prévu d'élaborer un benchmarking des EAE actives tant dans le secteur de l'approvisionnement en électricité que dans le secteur de l'approvisionnement en chaleur/gaz.

L'étude comparative a pour objectif de faire la lumière sur les activités des EAE, afin de susciter une réaction, parmi les participants, les entraînant à contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique. Le benchmarking doit notamment:

- motiver les EAE à redoubler d'efforts dans les secteurs Electricité et Chaleur/gaz en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. A cet effet, les EAE ont accès à un cockpit d'évaluation en ligne qui leur permet de voir leurs résultats et de les comparer à ceux d'autres EAE. Le benchmarking EAE leur offre ainsi les bases d'une communication interne et externe.
- indiquer à SuisseEnergie la nécessité qu'il y a à agir, ainsi que les différents axes stratégiques qui peuvent être amorcés en collaboration avec les EAE.
- informer de manière transparente les gros consommateurs qui achètent l'énergie sur un marché libéral, des prestations mises à disposition par les fournisseurs énergétiques dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Dans le cas d'une ouverture éventuelle du marché, cet aspect pourra également concerner les plus petits consommateurs.

Dans le cadre du programme SuisseEnergie, INFRAS et Brandes Energie ont été mandatés en 2013/2014² et 2014/2015 pour développer une première puis une seconde étude comparative des entreprises d'approvisionnement en énergie. Les résultats de ces benchmarkings ont été publiés par l'OFEN en mai 2014³ ainsi qu'en novembre 2015⁴. Le présent rapport dévoile les résultats du

¹ Le parlement a accepté le projet de la Stratégie énergétique 2050 lors du vote final du 30 septembre 2016. Les objectifs et valeurs de référence suivantes seront évoqués dans la loi sur l'énergie du 30 septembre 2016:

1) Consommation moyenne d'énergie par personne, baisse par rapport à l'an 2000: -16% en 2020, -43% en 2035,

2) Consommation moyenne d'électricité par personne, baisse par rapport à l'an 2000: -3% en 2020, - 13% en 2035,

3) Production indigène moyenne d'énergies renouvelables (sans la force hydraulique): 4400 GWh en 2020, 11400 GWh en 2035,

4) Production indigène moyenne de la force hydraulique: 37 400 GWh en 2035.

² 2013/14 sous le nom INFRAS/VUE; à partir de 2014/15 INFRAS/Brandes Energie

³ [Communiqué de presse Etude comparative 2013/14:](#)

⁴ [Communiqué de presse Etude comparative 2014/15](#)

troisième benchmarking (2015/2016) effectué en 2016, et esquisse l'évolution depuis le second benchmarking. Les données recueillies dans le cadre du benchmarking 2015/16 se réfèrent à l'année 2015 (ventes, marquage de l'électricité, etc.), ainsi qu'à l'état de l'entreprise au cours du premier semestre 2016 (stratégies d'entreprise, services, palettes des produits, etc.).

Le chapitre 2 du présent rapport offre un aperçu des champs d'action, sur la base desquels les EAE sont évaluées. Le chapitre 3 révèle les résultats globaux du benchmarking 2015/16 en rapport avec le secteur de l'électricité, tout comme les deux éditions précédentes. Les résultats détaillés figurent au chapitre 4. Le processus méthodologique est décrit en annexe. Le chapitre 5 offre un aperçu sommaire des résultats du projet pilote pour les entreprises d'approvisionnement en chaleur/gaz.

1.1 Evolution et perspectives

Benchmarking EAE pour les entreprises d'approvisionnement en chaleur/gaz

Pour pouvoir appréhender les activités des entreprises intégrées horizontalement de manière globale, l'étude comparative des EAE a été élargie aux entreprises d'approvisionnement en chaleur/gaz et complétée à l'aide des critères correspondants. Les EAE jouent un rôle décisif également dans le domaine de la chaleur en ce qui concerne les questions d'avenir en lien avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les critères relatifs au secteur chaleur/gaz ont été développés sur la base des critères relatifs au secteur de l'électricité, selon les mêmes champs d'action. Les critères proposés ont été adaptés dans le cadre de discussions avec des experts (fournisseurs d'électricité, fournisseurs de gaz, Association suisse de l'industrie gazière et association environnementale). Un projet pilote a permis à quelques fournisseurs d'énergie d'évaluer leur entreprise sur la base d'une première grille de critères et d'examiner la plausibilité et la clarté de ces critères. Dans le cadre de la séance du groupe d'accompagnement du mois de septembre 2016, la grille des critères a été approuvée moyennant quelques modifications.

Poursuite du benchmarking EAE

L'OFEN prévoit de poursuivre le benchmarking EAE à un rythme bisannuel. La prochaine étude comparative EAE permettra à l'ensemble des entreprises intéressées de remplir les critères pour le secteur électricité et/ou pour le secteur chaleur/gaz. De nouveaux acteurs pourront ainsi être approchés. L'accent est mis sur les entreprises intégrées horizontalement qui constituent une grande partie du groupe-cible de l'étude comparative EAE chaleur/gaz (environ 80% des fournisseurs de gaz). Cependant, les entreprises fournissant exclusivement de la chaleur ou du gaz et celles fournissant exclusivement de l'électricité peuvent aussi prendre part au benchmarking. La prochaine édition du benchmarking, qui aura lieu en 2018, pourra ainsi dresser un bilan global de la situation et esquisser les progrès des EAE, tant dans le secteur de l'électricité que dans celui de la chaleur et du gaz.

2 Champs d'action des EAE

Le concept développé en 2013 par INFRAS/VUE, en collaboration avec les fournisseurs d'électricité, pour la première étude comparative EAE sur mandat de l'OFEN est à la base de ce benchmarking.⁵ Les sept champs d'action, sur la base desquels les EAE sont évaluées, couvrent les principales activités de ces dernières dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En plus des objectifs de SuisseEnergie et de la Stratégie énergétique 2050, les dispositions légales en matière de protection des eaux, de même que la mise en œuvre des meilleures pratiques de certaines EAE suisses servent aussi de valeurs-cibles pour l'évaluation. Les champs d'action englobent chaque fois plusieurs critères pour les secteurs électricité et chaleur/gaz. Les critères relatifs à l'approvisionnement en chaleur ou en gaz ont servi à l'évaluation uniquement des EAE actives dans ces secteurs. A l'avenir, les deux secteurs électricité et chaleur/gaz continueront à être évalués séparément.

1. Rendre les objectifs identifiables dans la stratégie d'entreprise

Il est nécessaire de définir des objectifs stratégiques au préalable pour pouvoir mettre en œuvre des mesures de manière transparente, efficace et ciblée. Il est par conséquent demandé aux fournisseurs énergétiques de déterminer dans leurs stratégies des objectifs concrets, afin de faire progresser les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et de SuisseEnergie, en ce qui concerne les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les projets novateurs dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique jouent un rôle important. Ils sont l'expression de la volonté stratégique à s'engager dans cette voie.

2. Endosser un rôle de modèle

Si les EAE veulent être crédibles auprès de leurs clients, il est important qu'elles s'engagent sur la voie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique également à l'interne. Les objectifs sont inspirés des exemples de bonnes pratiques. La réalisation des objectifs est calculée sur la base de critères sélectionnés (qualité et agent énergétique de l'électricité et de la chaleur pour la propre consommation, composition de la flotte de véhicules, consommation énergétique du siège principal, etc.)

3. Produire à partir de sources d'énergie renouvelables

Conformément à la Stratégie énergétique 2050, ce sont environ 25 TWh d'électricité issue des énergies renouvelables (hydraulique et nouvelles énergies renouvelables) qui doivent être produits d'ici 2050. Les EAE doivent soutenir cet objectif en investissant à court et moyen termes dans le développement des énergies renouvelables. La valeur-cible utilisée dans le benchmarking s'appuie sur la croissance annuelle nécessaire pour pouvoir atteindre l'objectif conformément à la Stratégie énergétique 2050.

Dans le secteur chaleur/gaz, les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 se focalisent sur la rénovation énergétique des bâtiments. Il n'existe aucun objectif concret visant à développer les énergies renouvelables. Pour la présente étude comparative, les objectifs de développement et de production de chaleur issue de sources renouvelables et de biogaz ont été déduits des objectifs fixés dans le secteur de l'électricité.

⁵ Cf. INFRAS/VUE 2014: [Benchmarking des fournisseurs d'électricité dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables](#)
Bases conceptuelles

4. Encourager la protection des eaux par l'énergie hydraulique écologique

Les centrales hydrauliques sont un pilier essentiel de l'approvisionnement en électricité en Suisse: en 2015, elles ont émis 59,9% du courant produit en Suisse (contre 56% en 2014).⁶ La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) détermine les délais à respecter en ce qui concerne l'assainissement des centrales hydrauliques par les propriétaires. Les solutions issues des bonnes pratiques semblent montrer que l'optimisation de la qualité écologique des centrales hydrauliques peut également passer par les exigences légales.

5. Un approvisionnement issu de sources renouvelables

Dans l'étude comparative des fournisseurs d'électricité, les objectifs liés aux ventes découlent de l'objectif ciblant un approvisionnement en électricité entièrement basé sur les énergies renouvelables. Toutes les incitations qui poussent le consommateur final à s'approvisionner en électricité issue des énergies renouvelables jouent ainsi un rôle important. Les efforts consentis se manifestent dans le mix énergétique et dans la vente d'énergie produite de manière écologique.

Dans l'étude comparative des fournisseurs de chaleur/gaz, le secteur chaleur est traité séparément du secteur gaz. Alors que les secteurs de la chaleur et de l'électricité s'orientent vers un objectif d'approvisionnement en énergie issu de sources entièrement renouvelables, les objectifs ont été fixés à un niveau plus bas pour le biogaz. Un fournisseur de (bio-)gaz engagé doit avoir la possibilité d'atteindre les objectifs formulés dans le benchmarking.

6. Offrir des prestations de services énergétiques

Le champ d'action « Prestations de services énergétiques » illustre de quelle manière les EAE proposent leurs prestations et leurs produits aux clients, contribuant ainsi à atteindre les objectifs stratégiques relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Les prestations de services dans les secteurs électricité et chaleur/gaz sont traitées séparément dans le benchmarking EAE.

7. Mettre en œuvre des programmes d'encouragement et des mesures tarifaires

Outre les mécanismes d'incitation au niveau de la fourniture d'énergie et les prestations de services énergétiques en progression, les instruments d'encouragement, tels que les programmes d'encouragement ou les mesures tarifaires, jouent un rôle important. Les objectifs s'inspirent des exemples de bonnes pratiques. Dans ce champ d'action, les encouragements financiers et les mesures tarifaires pour les secteurs électricité et chaleur/gaz sont également traités séparément.

Le fournisseur d'électricité ou de chaleur/gaz idéal

Le tableau ci-dessous illustre la manière dont les objectifs des sept champs d'action peuvent être atteints à l'aide d'un exemple idéal:

⁶ OFEN 2016: [Statistique suisse de l'électricité 2015](#).

Champs d'action	
Champs d'action	Le fournisseur d'électricité idéal
Stratégie d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un approvisionnement en énergie d'origine entièrement renouvelable. • Objectifs quantifiés en termes d'efficacité. • Projets innovants, p.ex. projets de recherche, projets pilotes pour de nouvelles technologies (p.ex. géothermie), stations de recharge électrique approvisionnées en courant renouvelable ou projets pilotes pour promouvoir l'efficacité énergétique (p.ex. Smart Metering, éclairage des rues avec des LED), etc.
Rôle de modèle	<ul style="list-style-type: none"> • Système certifié de gestion environnementale ou énergétique. • Flotte de véhicules écologiques: véhicules présentant un bon rendement énergétique ou véhicules à motorisation alternative. • Énergie produite de manière 100% écologique pour couvrir les propres besoins de l'entreprise. • Faible consommation d'énergie au sein des bâtiments de l'entreprise.
Production	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements importants (installations propres ou participations dans des installations, contrats à long terme) dans les énergies renouvelables (croissance > 6% dans les 5 prochaines années). • Pour les fournisseurs d'électricité exploitant de grandes centrales hydrauliques > 10MW: production/achat d'origine entièrement renouvelable. • Pour les fournisseurs d'électricité n'exploitant pas de grandes centrales hydrauliques: production/achat calculé sur les ventes d'énergie dont une part > 5% est issue des énergies renouvelables.
Protection des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les centrales hydrauliques (installations propres ou participations dans des installations) remplissent les prescriptions sur les débits résiduels conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux. • Au moins 10% de l'électricité issue des centrales hydrauliques provient d'installations écologiques.⁷
Fourniture	<ul style="list-style-type: none"> • Mix du fournisseur > 95% issu des énergies renouvelables. • Produit de base pour les ménages issu à la fois des énergies renouvelables et des nouvelles énergies renouvelables. • Part d'électricité verte (également appelée éco-électricité) > 7,5% calculée par rapport aux ventes totales d'électricité.
Prestations de services énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Offres de prestations efficaces pour les ménages, p.ex. analyse sur place de l'approvisionnement en électricité, plate-forme pour la vente d'électricité issue des énergies renouvelables, offres de contracting. • Conseil actif en énergie et offres axées sur l'efficacité pour les PME et les gros consommateurs, p.ex. programmes d'efficacité pour les PME, tarifs efficaces pour les gros clients avec des conventions d'objectifs, offres de contracting. • > 10% des PME actives dans le secteur de l'approvisionnement (consommation électrique entre 100 et 500 MWh/an) ont conclu une convention d'objectifs (act, modèle PME de l'AEnEC) ou des programmes équivalents.
Programmes d'encouragement et mesures tarifaires	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'encouragement avec des cotisations substantielles (> 1.– CHF par MWh vendu). • Mesures tarifaires, p.ex. soutien transitoire RPC, tarifs de rachat à prix coûtant (bourse d'éco-courant), bonus d'efficacité.

Tableau 1

⁷ Électricité provenant de centrales hydrauliques certifiées naturemade star ou électricité équivalente d'un point de vue écologique, c'est-à-dire courant provenant de centrales hydrauliques bâties sur les nouvelles concessions dès 2011, grâce au Fonds d'amélioration écologique.

Le tableau ci-dessous illustre la manière dont les objectifs des sept champs d'action peuvent être atteints à l'aide d'un exemple idéal:

Champs d'action	
Champs d'action	Le fournisseur de chaleur/gaz idéal
Stratégie d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: fournir 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050. • Objectifs quantifiés en termes d'efficacité. • Projets innovants, p.ex. projets de recherche, participation à des projets énergétiques en lien avec les énergies renouvelables, obtention de distinctions pour des projets spécifiques.
Rôle de modèle	<ul style="list-style-type: none"> • Système certifié de gestion environnementale ou énergétique. • Flotte de véhicules écologiques: véhicules présentant un bon rendement énergétique ou véhicules à motorisation alternative (à l'identique du benchmarking des fournisseurs d'électricité). • Energie produite de manière 100% écologique pour couvrir les propres besoins de l'entreprise (production de chaleur et d'eau chaude sanitaire). • Consommation énergétique plus faible dans les bâtiments administratifs (à l'identique du benchmarking des fournisseurs d'électricité).
Production	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements importants (installations propres ou participations dans des installations, contrats à long terme) dans les énergies renouvelables (chaleur et biogaz). • Pour les fournisseurs de chaleur: production calculée sur les ventes d'énergie d'origine entièrement renouvelable. • Pour les fournisseurs de gaz: production de biogaz > 3% calculée sur les ventes
Fourniture	<ul style="list-style-type: none"> • Mix du fournisseur en chaleur > 95% issu des énergies renouvelables. • Mix du fournisseur en gaz > 3% biogaz • Produit de base pour les ménages > 7,5% biogaz
Prestations de services énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Offres de prestations efficaces pour les ménages, p.ex. conseils énergétiques détaillés sur place (assainissement énergétique), offres de contracting. • Exploitation des grandes sources de chaleur résiduelle
Programmes d'encouragement et mesures tarifaires	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'encouragement avec des cotisations substantielles (> 0.5.– CHF par MWh vendu). • Mesures tarifaires, p.ex. taxe d'incitation sur la consommation de chaleur, remboursement lié aux objectifs en matière d'efficacité énergétique.

Tableau 2

3 Aperçu des résultats des fournisseurs d'électricité

3.1 Participation

Au total, soixante-six fournisseurs d'électricité ont pris part au benchmarking 2015/16 et ont rempli le questionnaire relatif au secteur de l'électricité. Parmi eux, on trouve des entreprises de différentes tailles, ainsi que des fournisseurs d'électricité actifs au niveau local, régional ou cantonal en Suisse alémanique, en Suisse romande ou au Tessin (Tableau 3)⁸, qui couvrent ensemble environ 59%⁹ de

⁸ A l'origine, 70 entreprises ont manifesté leur intérêt à participer au benchmarking, mais six d'entre elles se sont finalement désistées, n'ont pas rempli le questionnaire ou se sont déclarées inaptes à effectuer l'étude.

⁹ Les soixante-six fournisseurs d'électricité du benchmarking 2015/16 vendent au total 34 253 GWh d'électricité aux consommateurs (évaluation du benchmarking). En 2015, la consommation d'électricité en Suisse s'élevait à

l'électricité vendue en Suisse (contre 58% pour le benchmarking 2014/15 et 40% pour le benchmarking 2013/14). Davantage d'EAE ont pris part à la présente étude comparative par rapport au benchmarking 2014/15 (62 EAE) et ce chiffre a plus que doublé si on le compare au benchmarking 2013/14 (30 EAE¹⁰). Pour la moitié des participants, il s'agit de petites à moyennes EAE qui sont loin de constituer un élément négligeable dans le paysage énergétique suisse. Les grandes EAE disposent en principe de moyens financiers plus importants et de ressources en personnel plus vastes, ce qui nous a poussés à diviser les EAE en deux catégories: les petits/moyens fournisseurs d'électricité et les grands. Parmi les grands fournisseurs d'électricité, on trouve les EAE dont la vente d'électricité aux consommateurs s'élève à au moins 100 GWh/an; font partie des petites et moyennes EAE les fournisseurs d'électricité dont la vente d'électricité est inférieure à 100 GWh/an.¹¹

Entreprises participant au benchmarking 2015/16				
	Suisse alémanique	Suisse romande	Tessin	Total
Saisie de manière autonome via l'outil en ligne				
				35
Grands fournisseurs d'électricité	13	4	1	18
Petits/moyens fournisseurs d'électricité	16	1	0	17
Participation par le biais du projet « EAE dans les communes »				
				31
Grands fournisseurs d'électricité	10	2	3	15
Petits/moyens fournisseurs d'électricité	13	2	1	16
Total	52	9	5	66

Tableau 3

Comme pour l'édition précédente, deux canaux différents ont permis d'accéder à la présente étude comparative: les EAE avaient la possibilité de saisir leurs données par le biais de l'outil en ligne ou de prendre part à l'étude en collaborant avec un conseiller Cité de l'énergie dans le cadre du programme SuisseEnergie pour les communes (cf. le processus méthodologique en annexe).

La participation à l'étude comparative est facultative. Les fournisseurs d'électricité participant à l'étude ont également pu choisir en toute liberté si leurs résultats devaient être publiés anonymement ou en leur nom. Sur l'ensemble des participants, trente-huit entreprises ont accepté d'être citées.

58 200 GWh (OFEN 2016: Statistique suisse de l'électricité 2015). Benchmarking 2014/15: vente d'électricité 33 500 GWh par les EAE participantes; consommation d'électricité en Suisse en 2014: 57 500 GWh.

¹⁰ Vingt-quatre fournisseurs d'électricité avaient à l'origine pris part au benchmarking 2013/14, six nouveaux fournisseurs s'étaient ensuite ajoutés par le biais du projet EAE dans les communes.

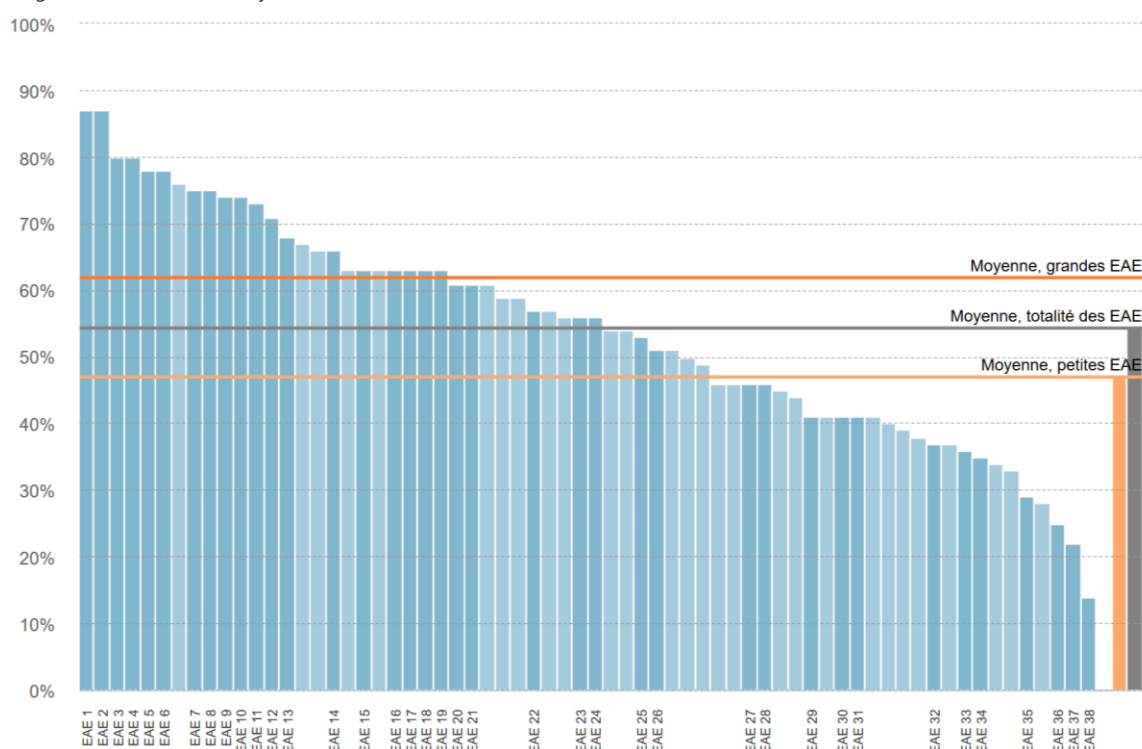
¹¹ Cf. raisonnement en annexe.

3.2 Comparaison des résultats des fournisseurs d'électricité

Les résultats montrent des différences considérables entre les différents fournisseurs d'électricité (graphique 1), fait également constaté lors des deux éditions précédentes.

Résultat global du benchmarking EAE 2015/16 des fournisseurs d'électricité

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



EAE 1 = ewz	EAE 20 = Technische Betriebe Flawil
EAE 2 = Services industriels de Genève SIG	EAE 21 = Licht- und Wasserwerk AG Kandersteg
EAE 3 = Energie Service Biel / Bienne	EAE 22 = EGH Elektro-Genossenschaft Hünenberg
EAE 4 = SH POWER	EAE 23 = NetZulg AG
EAE 5 = Gemeindewerke Erstfeld	EAE 24 = Sankt Galler Stadtwerke
EAE 6 = Industrielle Werke Basel IWB	EAE 25 = InfraWerkeMünsingen
EAE 7 = Stadtwerk Winterthur	EAE 26 = Elektrizitätswerk Obwalden EWO
EAE 8 = IBAarau AG	EAE 27 = EW Oftringen AG
EAE 9 = Energie Thun AG	EAE 28 = Aziende Industriali Mendrisio
EAE 10 = EWB Energie Wasser Bern	EAE 29 = Öffentliche Werke Lommis
EAE 11 = EBS Elektrizitätswerk des Bezirks Schwyz / EBS Gruppe	EAE 30 = Gemeinde Männedorf Infrastruktur
EAE 12 = Elektrizitäts- und Wasserwerk der Stadt Buchs	EAE 31 = Elektrizitätsversorgung Brügg
EAE 13 = Gemeindewerke Rütli ZH	EAE 32 = rwt Regionalwerk Toggenburg AG
EAE 14 = Repower AG	EAE 33 = Dorfkorporation Trübbach
EAE 15 = Genossenschaft Elektra, Jegenstorf	EAE 34 = Elektrizitätsgenossenschaft Otelfingen
EAE 16 = Technische Betriebe Wil	EAE 35 = Elektrizitätswerk Quarten
EAE 17 = die Werke Versicherung Wallisellen AG	EAE 36 = Elektrizitätsversorgung Felben-Wellhausen
EAE 18 = Werke am Zürichsee	EAE 37 = Elektrizitätsversorgung Saas-Grund
EAE 19 = Technische Betriebe Grabs	EAE 38 = Energieversorgung Pieterlen

Graphique 1: Résultat global des fournisseurs d'électricité (n=66). Barres bleu claires: EAE anonymes. Barres bleu foncées: EAE 1 à EAE 38, cf. légende. Grands fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an: n=33. Petits/moyens fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse < 100 GWh/an: n=33.

Deux fournisseurs d'électricité ont déjà rempli 87% des objectifs fixés dans le benchmarking, deux autres fournisseurs s'approchent du seuil des 80%. Ils sont donc très proches du fournisseur énergétique « idéal » au sens de la Stratégie énergétique 2050. La majorité des fournisseurs atteint entre 40% et 70% des objectifs, la moyenne se situant à 54%. Treize fournisseurs d'électricité remplissent actuellement moins de 40% des objectifs figurant dans les sept champs d'action – ils disposent d'un potentiel d'amélioration pour le moins important.

Parmi les champs d'action, les objectifs sont en moyenne atteints à 43% (programmes d'encouragement et mesures tarifaires) et à 66% (stratégie d'entreprise). Pour la plupart des champs d'action, le nombre d'EAE à avoir rempli les objectifs en intégralité n'est pas élevé, mais elles sont nombreuses à les avoir atteints au moins partiellement. Le nombre d'EAE à n'avoir accompli que très peu, voire aucun effort (objectifs remplis à moins de 30%) est faible. Dans les champs d'action « Rôle de modèle » et « Fourniture d'énergie issue de sources renouvelables », aucun des fournisseurs d'électricité n'atteint pour le moment les objectifs dans leur intégralité: La plus importante réalisation des objectifs atteint 92% dans le « Rôle de modèle » et 83% dans la « Fourniture d'énergie issue de sources renouvelables ».

Dans tous les domaines, on peut se réjouir de constater que des actions ont été mises en œuvre par les fournisseurs d'électricité afin de suivre la voie empruntée par la Stratégie énergétique 2050/SuisseEnergie – tant au niveau des grands fournisseurs que des petits et moyens fournisseurs. Comme déjà relevé dans l'étude comparative 2014/15, l'ensemble des champs d'action révèlent toujours un vaste potentiel d'amélioration. Ainsi, même les fournisseurs qui remplissent déjà une part importante des objectifs pourraient encore renforcer leurs activités. Un net retard est à déplorer chez toutes les EAE au niveau de la consommation énergétique dans les bâtiments administratifs principaux (champ d'action « Rôle de modèle »), au niveau de l'énergie hydraulique écologique (champ d'action « Protection des eaux »), au niveau de l'impact des offres sur les acteurs économiques (champ d'action « Prestations de services énergétiques ») et au niveau des mesures tarifaires (champ d'action « Programmes d'encouragement et mesures tarifaires »).

Il est intéressant de noter que les grands fournisseurs d'électricité obtiennent en moyenne des scores nettement meilleurs par rapport aux petits fournisseurs, en ce qui concerne la réalisation des objectifs visés dans l'ensemble des champs d'action (cf. paragraphe 3.3). La moyenne (non pondérée) des grands fournisseurs d'électricité se situe aux alentours de 62% des objectifs atteints. En comparaison, les petites/moyennes EAE atteignent en moyenne 47% des objectifs. Les écarts les plus importants sont observés dans les domaines de la stratégie d'entreprise, des prestations de services énergétiques, des programmes d'encouragement et des mesures tarifaires. Les résultats confirment que les petits et moyens fournisseurs disposent en moyenne d'un potentiel d'amélioration plus élevé. A ce sujet, le benchmarking souhaiterait stimuler l'échange entre les fournisseurs d'électricité et les motiver à passer à l'action.

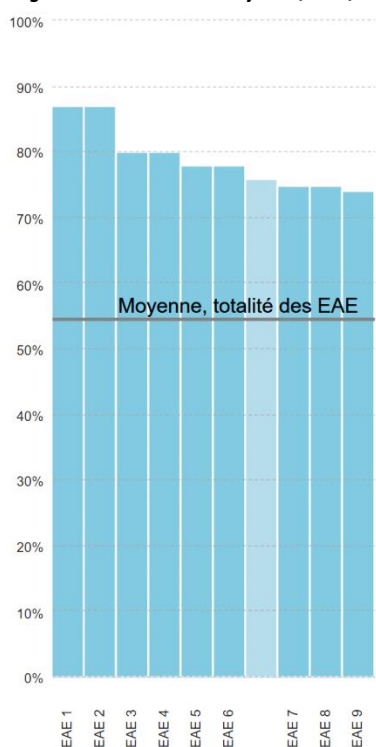
En comparaison avec le benchmarking 2014/15, les résultats en matière de réalisation des objectifs sont en moyenne plus élevés dans la présente étude comparative. De nombreuses EAE qui ont participé aux deux études comparatives 2014/15 et 2015/16 ont pu s'améliorer et ont ainsi contribué à augmenter la moyenne globale. La moyenne relative à la réalisation des objectifs a fait un bond en ce qui concerne les petites et moyennes EAE (de 37% dans le benchmarking 2014/15 à 47% dans le benchmarking 2015/16). Il est à noter que les modifications intervenues au niveau du cercle des participants, et notamment le nombre élevé d'EAE qui ont cette année pris part à l'étude par le biais du projet « EAE dans les communes », ont certainement joué un rôle dans ce résultat. En principe, il s'agit d'EAE particulièrement engagées ou de structures qui sont prêtes à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'encouragement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, car elles ont été incitées à introduire les améliorations correspondantes dans le cadre d'un entretien-conseil des Cités de l'énergie.

Top 10 des fournisseurs d'électricité

Il suffit d'un coup d'œil aux meilleurs résultats du benchmarking EAE pour constater que ce sont surtout les plus grandes EAE (ventes > 100 GWh/an) qui attestent d'une réalisation élevée des objectifs (graphique 2). Il faut toutefois noter qu'un petit/moyen fournisseur d'électricité (ventes < 100 GWh/an) figure dans le top 10 de toutes les EAE.

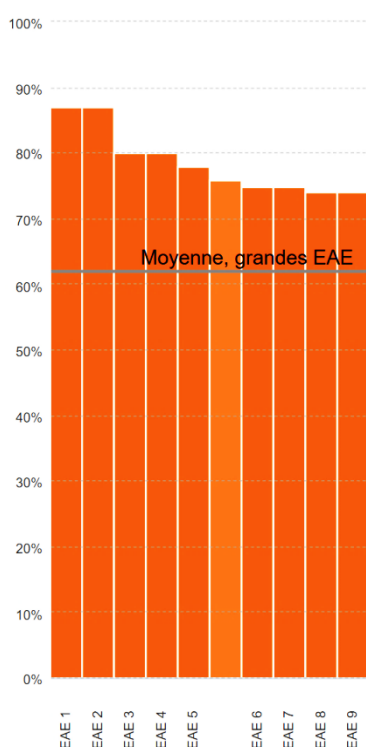
Top 10 de toutes les EAE

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



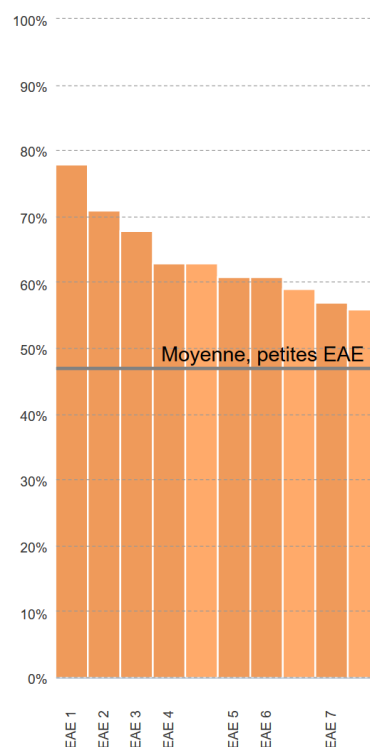
EAE 1 = ewz
 EAE 2 = Services industriels de Genève SIG
 EAE 3 = Energie Service Biel / Bienne
 EAE 4 = SH POWER
 EAE 5 = Gemeindewerke Erstfeld
 EAE 6 = Industrielle Werke Basel IWB
 EAE 7 = IBAarau AG
 EAE 8 = Stadtwerk Winterthur
 EAE 9 = Energie Thun AG et EWB Energie Wasser Bern (affichant le même résultat)

Top 10 des grandes EAE



EAE 1 = ewz
 EAE 2 = Services industriels de Genève SIG
 EAE 3 = Energie Service Biel / Bienne
 EAE 4 = SH POWER
 EAE 5 = Industrielle Werke Basel IWB
 EAE 6 = IBAarau AG
 EAE 7 = Stadtwerk Winterthur
 EAE 8 = Energie Thun AG
 EAE 9 = EWB Energie Wasser Bern

Top 10 des petites et moyennes EAE



EAE 1 = Gemeindewerke Erstfeld
 EAE 2 = Elektrizitäts- und Wasserwerk der Stadt Buchs
 EAE 3 = Gemeindewerke Rütli ZH
 EAE 4 = Technische Betriebe Grabs
 EAE 5 = Licht- und Wasserwerk AG Kandersteg
 EAE 6 = Technische Betriebe Flawil
 EAE 7 = EGH Elektro-Genossenschaft Hünenberg

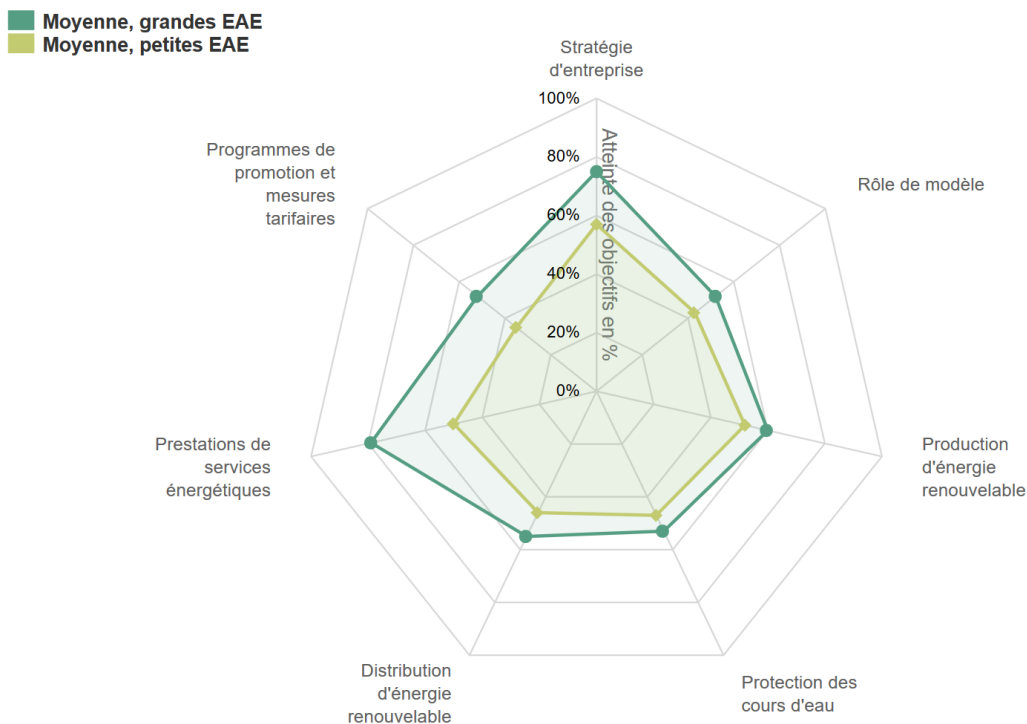
Graphique 2: Top 10 de toutes les EAE, Top 10 des grandes EAE et Top 10 des petites et moyennes EAE. Barres claires: EAE anonymes. Barres foncées: EAE non anonymes, cf. légende (les EAE affichant un résultat identique sont classées par ordre alphabétique). Toutes les EAE: n=66. Grandes EAE avec vente d'électricité aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an: n=33. Petites/moyennes EAE avec vente d'électricité aux consommateurs en Suisse < 100 GWh/an: n=33.

3.3 Grands fournisseurs d'électricité et petits/moyens fournisseurs d'électricité

Résultat par champ d'action

La comparaison entre les fournisseurs d'électricité (petits/moyens et grands) révèle que les grands fournisseurs réalisent en moyenne de meilleurs scores par rapport aux petits et moyens fournisseurs, et ce dans tous les domaines (Graphique 3).

Comparaison entre les grandes et les petites/moyennes EAE



Graphique 3: Comparaison entre les grands et les petits/moyens fournisseurs d'électricité. Grands fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an: n=33. Petits/moyens fournisseurs d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse < 100 GWh/an: n=33.

En principe, les critères du benchmarking ont été sélectionnés et rendus opérationnels de telle sorte qu'ils soient applicables pour tous les fournisseurs d'électricité. Toutefois, étant donné que les grands fournisseurs d'électricité disposent généralement de plus vastes ressources, ils peuvent exploiter un potentiel plus large dans chaque objectif. Nous avons tenu compte de cet état de fait autant que possible dans l'évaluation de chaque critère. Ainsi, nous avons par exemple pris en compte, pour le critère « Projets novateurs », des projets présentés par les petits fournisseurs d'électricité qui ne sont plus considérés comme des projets innovants du point de vue des grandes EAE. Au final, il n'y a cependant aucune raison d'abaisser la limite des objectifs pour les plus petits fournisseurs d'électricité. Les objectifs doivent au contraire servir à stimuler également les plus petits fournisseurs d'électricité à prendre d'autres mesures et à lancer de nouveaux projets.

Les différences qui découlent d'une certaine évolution historique des événements – p.ex. la possession de grandes centrales hydrauliques ou de participations dans des installations – ont également été traitées à l'aide de critères différenciés. Dans certains cas qui nous semblent justifiés, nous avons aussi décidé de prendre en compte le fait que la marge de manœuvre puisse être limitée par des facteurs externes (p.ex. influence limitée à la consommation d'énergie au niveau des bâtiments d'exploitation principaux, lorsque ceux-ci sont intégrés aux bâtiments communaux).

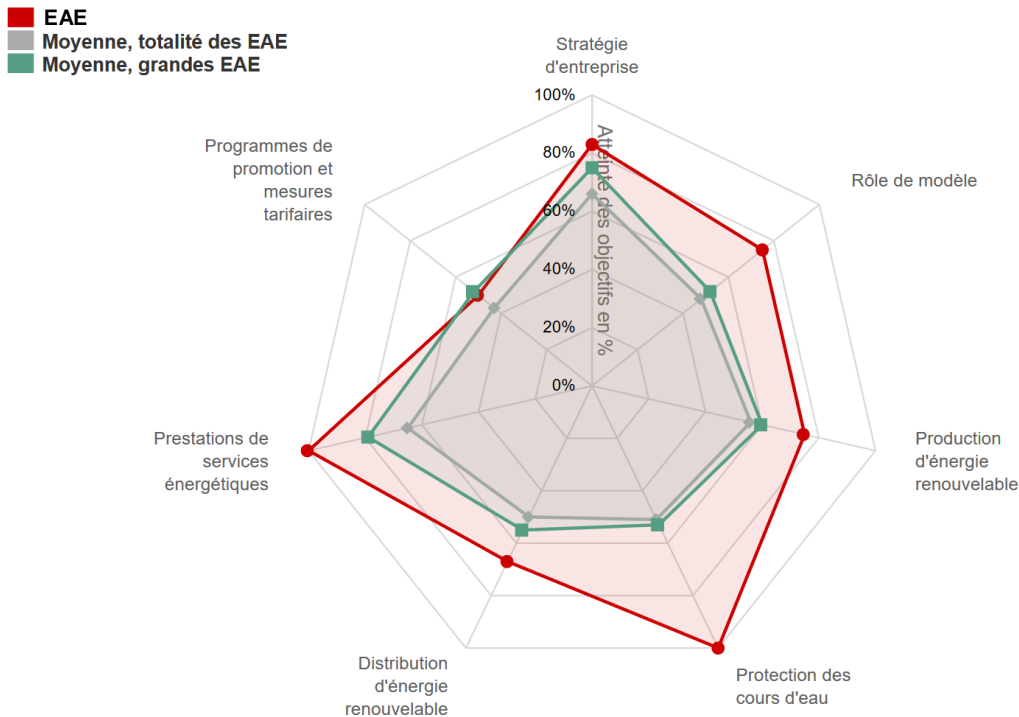
Les paragraphes suivants présentent les résultats du benchmarking en s'appuyant sur les exemples d'un grand fournisseur d'électricité et d'un petit/moyen fournisseur qui remplissent tous deux les objectifs dans une large mesure.

Exemple d'un grand fournisseur d'électricité présentant une satisfaction élevée des objectifs

Le grand fournisseur d'électricité sélectionné ici à titre d'exemple est actif dans une petite ville en tant qu'entreprise intégrée horizontalement (électricité, gaz, eau potable). Il est actionnaire majoritaire dans une centrale au fil de l'eau et achète de l'électricité provenant d'installations photovoltaïques et éoliennes, tant en Suisse qu'à l'étranger. A l'heure actuelle, la part d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables s'élève à plus de 93% sur le total des ventes aux consommateurs. Le fournisseur d'électricité détermine ses objectifs en termes d'efficacité d'après ceux de la société à 2000 watts et a voté les objectifs correspondants ainsi qu'un budget de plusieurs années pour la mise en œuvre de mesures. Le fournisseur d'électricité fait par exemple de la publicité pour des appareils efficaces du point de vue énergétique (comme des machines à café, sèche-linges, lave-linges, etc.) et encourage l'électromobilité. Qu'il s'agisse de ménages privés ou d'artisans, il offre à ses clients une large palette de prestations axées sur l'efficacité, p.ex. des études de faisabilité pour des panneaux photovoltaïques, des bilans complets pour les PME et des offres de contracting. Le fournisseur d'électricité ne dispose pas de son propre programme d'encouragement.

Il a atteint ses objectifs en intégralité dans les deux champs d'actions "Prestations de services dans le domaine énergétique" et de "Protection des cours d'eau". Dans les domaines de la stratégie d'entreprise, du rôle de modèle, de la production d'énergie issue de sources renouvelables et de la fourniture d'énergie renouvelable, le fournisseur d'électricité se situe au-dessus de la moyenne des grandes EAE et atteint les objectifs selon une fourchette comprise entre 67% et 80%. Le plus grand potentiel d'amélioration se situe pour ce fournisseur d'électricité dans les champs d'action des programmes d'encouragement et des mesures tarifaires, où il n'atteint que 50% des objectifs et se situe ainsi légèrement en-dessous de la moyenne des grandes EAE (Graphique 4).

Comparatif d'une grande EAE par rapport à la moyenne de l'ensemble des EAE participantes



Graphique 4: EAE: fournisseur d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse > 100 GWh/an. Grandes EAE: n=33. Toutes les EAE: n=66. Les différents axes du diagramme en radar montrent dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.

Le tableau ci-après révèle dans quelle mesure le grand fournisseur d'électricité a atteint les objectifs:

Réalisation des objectifs du grand fournisseur d'électricité (dont vente aux consommateurs finaux > 100 GWh/an)	
Champ d'action	Réalisation des objectifs
Stratégie d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif a déjà été atteint à hauteur de 90%-100% en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables au niveau de la fourniture d'énergie (marquage de l'électricité). L'efficacité a été déterminée en se basant sur les objectifs de la société à 2000 watts. Différents projets novateurs ont été lancés: des projets d'encouragement en faveur de l'électromobilité et une offre en conseils pour des stations de recharge rapide pour véhicules électriques, des projets scolaires sur la thématique du photovoltaïque, la participation à un projet planifié d'installations éoliennes, diverses campagnes d'information du grand public autour des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
Rôle de modèle	<ul style="list-style-type: none"> Le système de gestion environnementale est certifié ISO 14001 pour l'ensemble de l'entreprise. Le parc automobile est composé à env. 80% de véhicules équipés d'une motorisation alternative (véhicules à moteur électrique ou au gaz). L'électricité utilisée pour couvrir les besoins personnels provient en intégralité (100%) de l'électricité verte. La consommation énergétique des bâtiments administratifs est très élevée.

Réalisation des objectifs du grand fournisseur d'électricité (dont vente aux consommateurs finaux > 100 GWh/an)	
Champ d'action	Réalisation des objectifs
Production	<ul style="list-style-type: none"> Le développement prononcé de la production à partir de sources renouvelables est planifié (> 8% calculé par rapport à la vente aux consommateurs). Environ 60% de la production d'électricité provient de sources renouvelables (calculé par rapport à la ventes aux consommateurs).
Protection des eaux	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences définies dans la loi sur la protection des eaux en termes d'assainissements de débits résiduels des propres installations ou parts d'installations sont satisfaites en intégralité. Part élevée d'éco-électricité provenant des centrales hydrauliques (> 10%).
Fourniture	<ul style="list-style-type: none"> > 90% du mix d'électricité distribué est issu des énergies renouvelables. Produit électrique de base pour les ménages provenant majoritairement des énergies renouvelables, avec une faible part d'électricité provenant des nouvelles énergies renouvelables. Part d'électricité verte calculée par rapport aux ventes totales d'électricité > 7,5%.
Prestations de services énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> Offre étendue de prestations pour les ménages et les entreprises en matière d'efficacité énergétique. Plus de 10% des PME actives dans le secteur de l'approvisionnement ont conclu des conventions d'objectifs.
Programmes d'encouragement et mesures tarifaires	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec la ville, qui exploite un programme d'encouragement, dans le secteur de l'approvisionnement.

Tableau 4

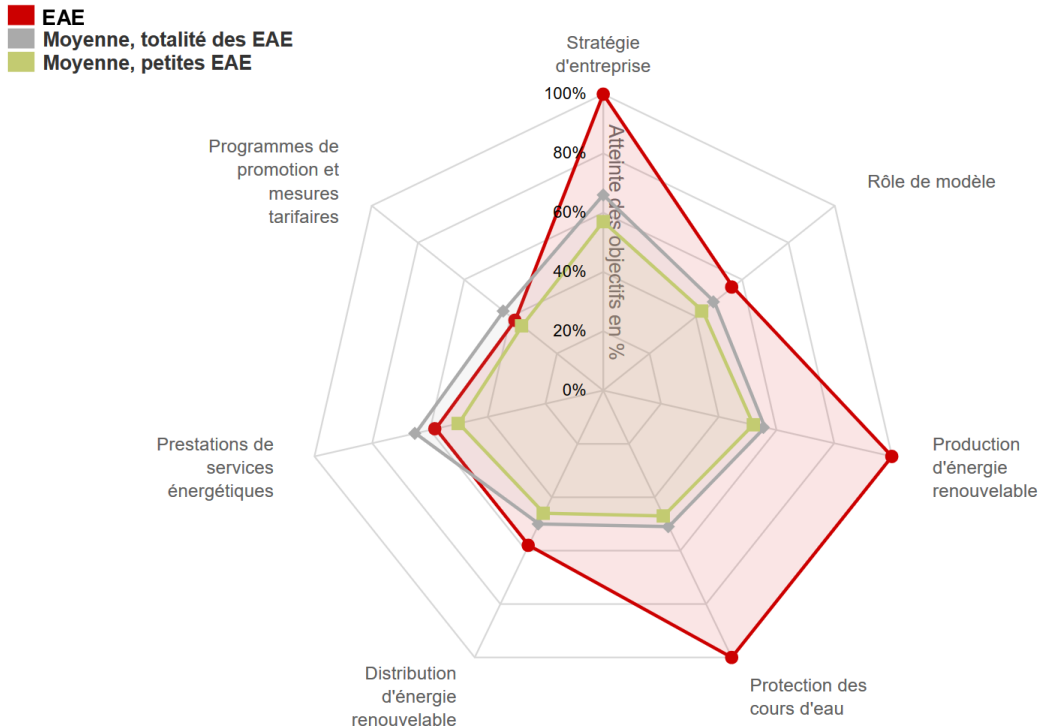
Exemple d'un petit/moyen fournisseur d'électricité présentant une satisfaction élevée des objectifs

Le petit/moyen fournisseur d'électricité sélectionné ici à titre d'exemple est actif dans une petite ville en tant qu'entreprise d'approvisionnement en énergie, et en eau. Pour l'approvisionnement énergétique, il achète de l'électricité provenant de grandes centrales hydrauliques et produit de l'électricité grâce à ses propres centrales hydrauliques et installations photovoltaïques, en partie certifiées naturemade star. L'électricité fournie est composée à plus de 90% d'énergies renouvelables. De plus, le petit/moyen fournisseur sélectionné a lancé différents projets novateurs comme une centrale hydraulique sur eau potable, l'utilisation de LED au niveau de l'éclairage public, un projet novateur d'installations photovoltaïques, etc. Il dispose pour son entreprise d'un système de gestion énergétique certifié ISO 50001. Dans le domaine de la protection des eaux, le petit/moyen fournisseur remplit également son rôle d'exemple en achetant du courant à une installation conforme aux exigences de la loi sur la protection des eaux. Il fait la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique auprès des ménages qui constituent sa clientèle par une offre active, comme des conseils en énergie ou l'optimisation énergétique au sein des foyers et par un travail d'information du grand public (Energy Days, etc.). Le fournisseur d'électricité a pu poursuivre son amélioration grâce à des offres axées sur l'efficacité destinées aux ménages privés. Il propose déjà des prestations axées sur l'efficacité, comme des conseils gratuits en efficacité énergétique, aux PME qui constituent sa clientèle.

Dans les champs d'action de la stratégie d'entreprise, de la production d'énergie issue de sources renouvelables et de la protection des eaux, le fournisseur d'électricité cité en référence a déjà atteint les objectifs en intégralité. Dans tous les autres champs d'action, il dépasse même la moyenne des petits/moyens fournisseurs d'électricité, mais se situe à peine au-dessus de la moyenne à 40% en ce qui concerne les programmes d'encouragement et les mesures tarifaires. Concernant le champ d'action « Rôle de modèle », le fournisseur d'électricité dispose également d'un net potentiel d'amélioration qu'il peut p.ex. exploiter au travers d'un parc automobile plus écologique ou d'une consommation énergétique réduite au sein de ses bâtiments d'exploitation.

Le tableau 5 montre dans quelle mesure le petit/moyen fournisseur d'électricité a atteint les objectifs.

Comparatif d'une petite/moyenne EAE par rapport à la moyenne de l'ensemble des EAE participantes



Graphique 5: EAE: fournisseur d'électricité avec vente aux consommateurs en Suisse < 100 GWh/an. Petits/moyens fournisseurs d'électricité: n=33. Toutes les EAE: n=66. Les différents axes du diagramme en radar montrent dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.

Réalisation des objectifs du petit/moyen fournisseur d'électricité (vente < 100 GWh/an)	
Champ d'action	Réalisation des objectifs
Stratégie d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif a déjà été atteint à hauteur de 90%-100% en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables au niveau de la fourniture d'énergie (marquage de l'électricité). L'efficacité a été ancrée en tant qu'objectif. Différents projets novateurs ont été lancés: une centrale hydraulique sur eau potable, l'utilisation de LED au niveau de l'éclairage public, un projet novateur d'installations photovoltaïques, Energie-Award
Rôle de modèle	<ul style="list-style-type: none"> Le système de gestion de l'énergie est certifié ISO 50001 pour l'ensemble de l'entreprise. Le parc automobile a en partie été optimisé sur le plan écologique: peu de véhicules à motorisation électrique. L'électricité utilisée pour couvrir les besoins personnels provient en intégralité (100%) des énergies renouvelables dont une petite partie de l'électricité verte. La consommation énergétique des bâtiments administratifs principaux se situe dans la moyenne suisse.
Production	<ul style="list-style-type: none"> Planification du développement de la production issue des énergies renouvelables de > 6%. Part significative de la production issue de sources renouvelables, calculée par rapport aux ventes (> 5%).

Réalisation des objectifs du petit/moyen fournisseur d'électricité (vente < 100 GWh/an)	
Champ d'action	Réalisation des objectifs
Protection des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Application des dispositions existantes de la LEaux pour les usines hydroélectriques. • Courant issu des centrales hydrauliques produit en intégralité de manière écologique.
Fourniture	<ul style="list-style-type: none"> • Part du mix d'électricité issue des énergies renouvelables > 95%. • Produit électrique de base pour les ménages provenant en intégralité (100%) des énergies renouvelables, avec une faible part d'électricité provenant des nouvelles énergies renouvelables. • Faible part d'électricité verte calculée par rapport aux ventes totales d'électricité
Prestations de services énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils « actifs » pour les ménages privés • Offres axées sur l'efficacité destinées aux entreprises • A l'heure actuelle, aucune PME active dans le secteur de l'approvisionnement n'a conclu de convention d'objectifs.
Programmes d'encouragement et mesures tarifaires	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses pour les programmes d'encouragement (< 0.50 CHF/MWh pour la vente d'électricité). • Mesures tarifaires, notamment encouragement des installations photovoltaïques avec > 15 ct./kWh

Tableau 5

3.4 Evolution chez les fournisseurs d'électricité

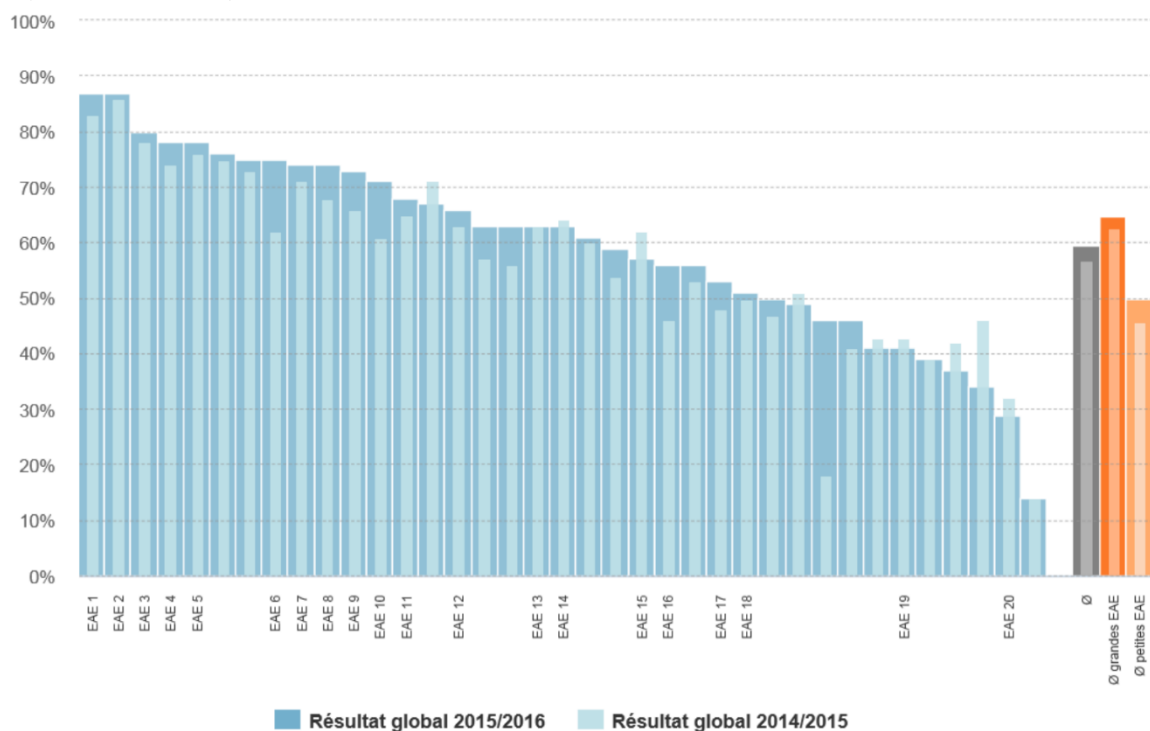
EAE ayant participé aux études comparatives 2014/15 et 2015/16

Au total 66 EAE ont participé à cette troisième édition du benchmarking 2015/16, soit quatre de plus qu'au cours de la dernière étude comparative 2014/15. Sur les 62 EAE ayant participé à l'étude comparative de l'an dernier, 37 ont pris part à la troisième édition du benchmarking, dont 24 grandes EAE et 13 petites/moyennes EAE. Pour ces 37 EAE, il est donc possible d'établir une comparaison directe de leurs résultats¹². Le parallèle montre que la plupart des fournisseurs d'électricité ont poursuivi les efforts entrepris jusqu'ici et ont introduit de nouvelles activités en vue d'accentuer l'efficacité énergétique et de promouvoir les énergies renouvelables (Graphique 6). Seules neuf EAE affichent en 2015/16 des résultats moins bons comparés à 2014/15, en raison p.ex. de mesures non poursuivies ou qui ne sont plus considérées comme étant à l'ordre du jour. Dans l'ensemble, tant les grandes EAE que les petites/moyennes EAE affichent de meilleurs résultats.

¹² Cf. [le rapport de résultats 2014/15](#) pour connaître la comparaison entre le benchmarking 2013/14 et le benchmarking 2014/15.

Résultat global avec évolution dans le temps (2014/15 – 2015/16)

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



- EAE 1 = ewz
- EAE 2 = Services industriels de Genève SIG
- EAE 3 = Energie Service Biel / Bienne
- EAE 4 = Gemeindewerke Erstfeld
- EAE 5 = Industrielle Werke Basel IWB
- EAE 6 = IBAarau AG
- EAE 7 = Energie Thun AG
- EAE 8 = EWB Energie Wasser Bern
- EAE 9 = EBS Elektrizitätswerk des Bezirks Schwyz / EBS Gruppe
- EAE 10 = Elektrizitäts- und Wasserwerk der Stadt Buchs
- EAE 11 = Gemeindewerke Rütli ZH
- EAE 12 = Repower AG
- EAE 13 = Technische Betriebe Wil
- EAE 14 = Werke am Zürichsee
- EAE 15 = EGH Elektro-Genossenschaft Hünenberg
- EAE 16 = NetZulg AG
- EAE 17 = InfraWerkeMünsingen
- EAE 18 = Elektrizitätswerk Obwalden EWO
- EAE 19 = Elektrizitätsversorgung Brugg
- EAE 20 = Elektrizitätswerk Quarten

Graphique 6: Evolution chez les fournisseurs d'électricité, qui ont participé tant au benchmarking 2014/15 qu'au benchmarking 2015/16 (n= 37; grandes EAE: n= 24; petites EAE: n=13).

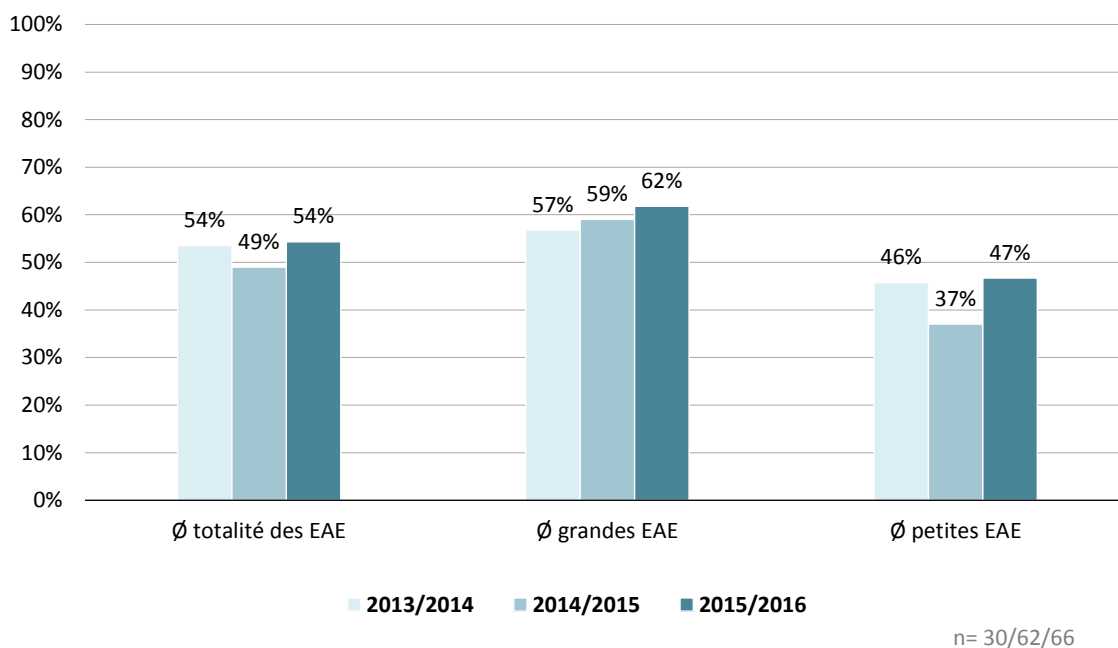
Evolution dans le temps des benchmarkings 2013/14, 2014/15 et 2015/16

Si l'on considère les résultats de l'ensemble des benchmarkings 2013, 2014/15 et 2015/16, y compris ceux des EAE qui y ont participé seulement une ou deux fois, on peut constater que les changements seuls intervenus au sein des EAE ne suffisent pas à expliquer l'évolution de la situation: la variation enregistrée au niveau du cercle des participants explique également en partie les changements.

Toutes EAE confondues, la moyenne des trois benchmarkings montrent une évolution positive du benchmarking 2013/14 par rapport au benchmarking actuel 2015/16 (Graphique 7). Dans le benchmarking 2014/15, la réalisation des objectifs a en moyenne légèrement diminué chez l'ensemble des EAE par rapport au benchmarking 2013/14, ce qui peut s'expliquer par le grand nombre de petites EAE qui ont nouvellement pris part au benchmarking. Les progrès effectués chez les petites EAE entre les éditions 2014/15 et 2015/16 peut s'expliquer par le nombre élevé d'EAE qui ont intégré le projet « EAE dans les communes », révélant ainsi un certain engagement (cf. chapitre 3.2).

Evolution temporelle des moyennes figurant dans les benchmarkings 2013/14, 2014/15 et 2015/16

Degré de réalisation de l'objectif (%)



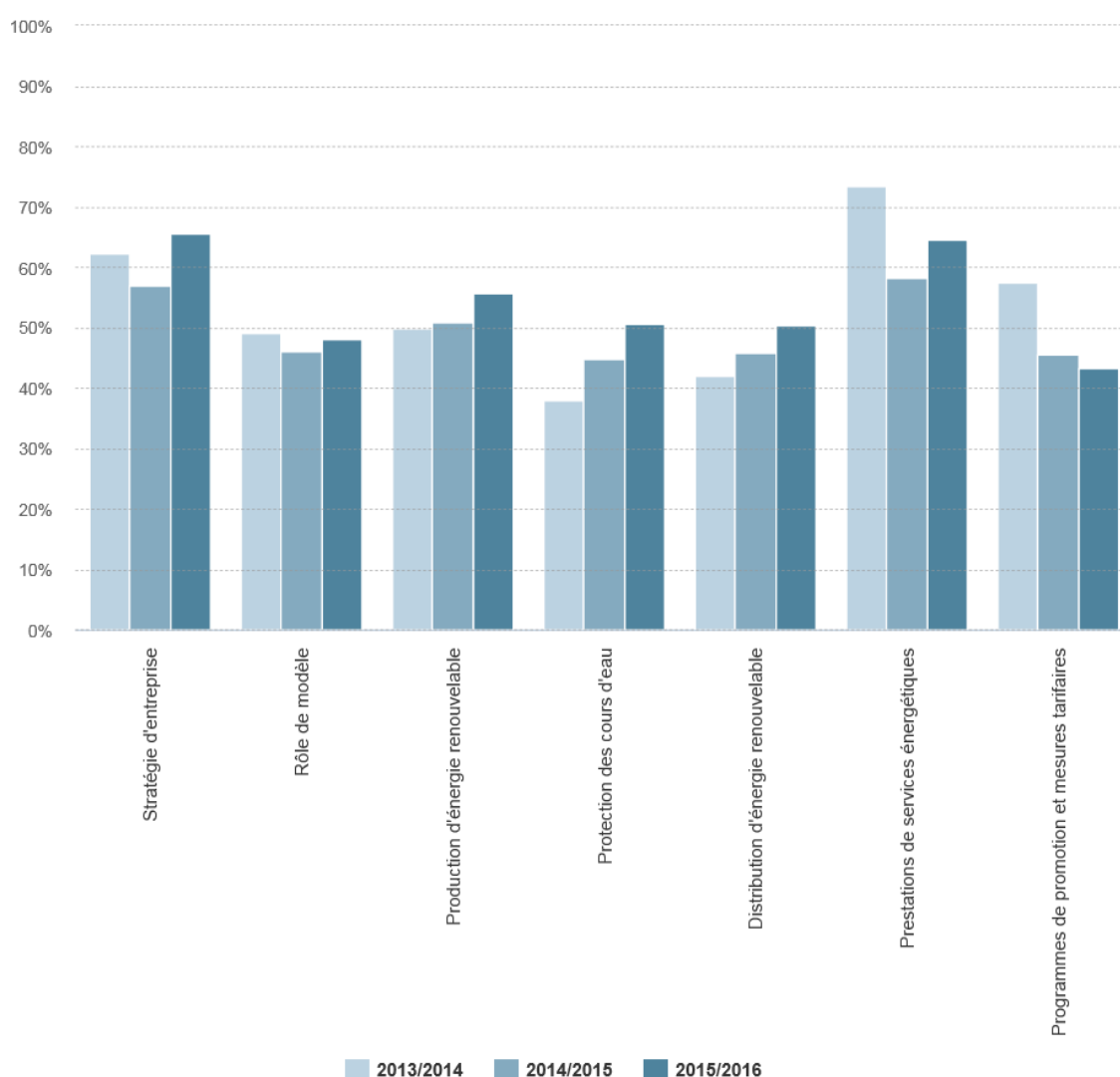
Graphique 7: Moyenne des résultats des trois benchmarkings 2013/14, 2014/15 et 2015/16 pour toutes les EAE, les grandes EAE et les petites/moyennes EAE. 2015/16: n=66, 2014/15: n=62, 2013/14: n=30.

Dans les champs d'action « Stratégie d'entreprise », « Production d'électricité issue de sources renouvelables », « Protection des eaux » et « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables », l'édition actuelle du benchmarking 2015/16 présente les meilleurs résultats (Graphique 8). Depuis le benchmarking 2013/14, les résultats du champ d'action « Rôle de modèle » n'ont guère évolué. En comparaison des années précédentes, les fournisseurs d'électricité participant au benchmarking 2015/16 ont par contre obtenu des résultats nettement moins bons

dans les domaines des programmes d'encouragement et des mesures tarifaires. Cette évolution s'explique par le fait que l'évaluation a été légèrement modifiée.¹³ La moyenne obtenue dans le champ d'action des prestations de service a augmenté depuis le benchmarking 2014/15, mais elle y était sensiblement plus élevée dans l'édition 2013/14. Cette évolution peut également s'expliquer par les modifications intervenues au niveau du cercle des participants. Si l'on établit la comparaison, un nombre plus élevé de grandes EAE présentant des avancées sur le plan des prestations de services énergétiques ont pris part au benchmarking en 2013/14 et très peu de petites EAE, proposant souvent aux ménages et aux industries une palette moins large de prestations, ont été invitées à participer au benchmarking 2013/14.

Evolution temporelle par champ d'action

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



Graphique 8: Evolution temporelle de la satisfaction des objectifs par champ d'action figurant dans les trois benchmarkings. 2015/16: n=66, 2014/15: n=62, 2013/14: n=30.

¹³ Dans la version actuelle du benchmarking, nous avons pris en considération uniquement les tarifs d'injection/le soutien transitoire RPC dès 15ct./kWh pour l'énergie et le surplus à prix coûtant; dans les éditions précédentes, la pratique était plus libre.

4 Résultats de l'électricité par champ d'action

Les paragraphes suivants décrivent les critères servant à mesurer la réalisation des objectifs dans le cadre de l'étude comparative. Ils expliquent en outre pour chaque champ d'action les résultats et le potentiel d'amélioration des fournisseurs d'électricité dans la présente édition du benchmarking 2015/16. Au total, dix-neuf critères sont évalués dans les sept champs d'action (cf. chapitre 2).

4.1 Stratégie d'entreprise

Objectifs

Grâce au champ d'action « Stratégie d'entreprise », le benchmarking évalue dans quelle mesure les fournisseurs d'électricité ont déterminé des objectifs stratégiques concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et dans quelle mesure ils ont initié les projets stratégiques relatifs à ces thèmes. A cet effet, les trois critères suivants ont été évalués:

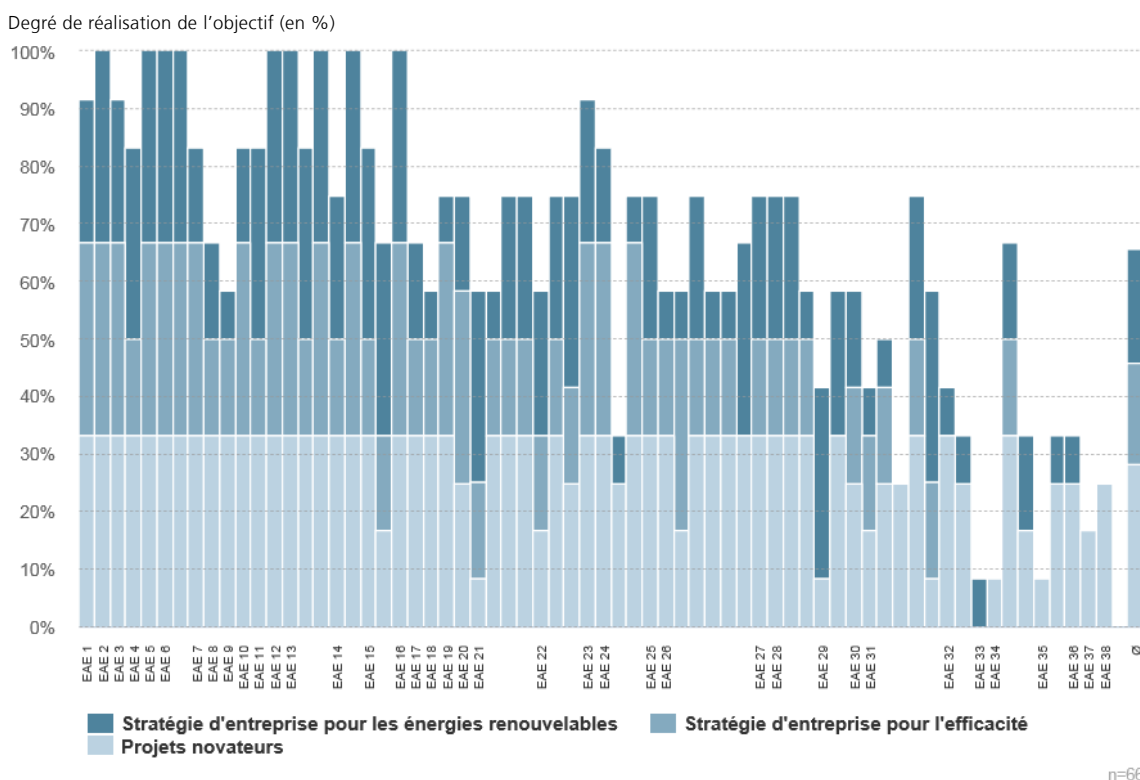
Critères et indicateurs dans le champ d'action « Stratégie d'entreprise »	
Critère	Indicateur
<p>Stratégie d'entreprise pour les énergies renouvelables Le fournisseur d'électricité dispose-t-il d'une stratégie et d'objectifs concrets visant à accroître sa part d'électricité issue de sources renouvelables (production, achat, distribution)?</p>	<p>Stratégie et échéance pour l'objectif 90% à 100% d'énergies renouvelables. Niveau de quantification.</p>
<p>Stratégie d'entreprise pour l'efficacité énergétique Le fournisseur d'électricité dispose-t-il d'une stratégie et d'objectifs concrets visant à accroître l'efficacité électrique?</p>	<p>Stratégie et objectifs disponibles, niveau de quantification.</p>
<p>Projets novateurs Le fournisseur d'électricité a-t-il instauré des nouvelles technologies ou une approche novatrice pour promouvoir l'efficacité énergétique et/ou les énergies renouvelables, p.ex. en collaboration avec des investisseurs ou d'autres fournisseurs d'électricité?</p> <p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> projets pilotes relatifs à l'efficacité énergétique, p.ex. Smart Metering, éclairage des rues aux LED Projets pilotes dans le domaine de la production d'électricité à partir de sources renouvelables, p.ex. centrales hydroélectrique à tourbillons ou sur eau potable. Projets dans le domaine de l'électro-mobilité, p.ex. les stations de recharge solaires, les stations de recharge électrique approvisionnées en courant renouvelable. Projets pilotes dans le domaine des réseaux de distribution énergétiques, p.ex. injection décentralisée dans les réseaux à basse tension VEIN, stockage du courant, Smart Grid 	<p>Nombre de projets innovants mis en œuvre en vue de l'encouragement de l'efficacité énergétique et/ou des énergies renouvelables au cours des quatre dernières années.</p>

Tableau 6

Résultats

A l'heure actuelle, certains fournisseurs d'électricité remplissent déjà les objectifs dans le champ d'action « Stratégie d'entreprise ». La moyenne se situe aux alentours de 66% (Graphique 9). Nombreuses sont les EAE à avoir notamment investi dans des projets innovants et à avoir atteint de la sorte le score maximal dans ce critère. Pour ce qui est de la stratégie d'entreprise relative aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, la grande majorité des EAE dispose encore toutefois d'un potentiel qui leur permet d'opter pour une position stratégique claire, p.ex. avec un objectif quantifié pour les prochaines années.

Stratégie d'entreprise avec critères individuels – Electricité



Graphique 9: Résultats dans le champ d'action « Stratégie d'entreprise ». EAE 1 à EAE 38: cf. légende du graphique 1.

Stratégie d'entreprise pour les énergies renouvelables

Mise à part quelques plus petits fournisseurs d'électricité, tous les fournisseurs poursuivent une stratégie de renforcement des énergies renouvelables. Dix-neuf EAE disposent d'ores et déjà des énergies renouvelables à plus de 90%-100%. Quinze EAE ont fixé les taux d'augmentation des parts d'énergies renouvelables à 90%-100% d'ici 2030 dans leur stratégie d'entreprise. Les autres EAE planifient d'atteindre l'objectif des 90%-100% en matière d'énergies renouvelables après 2030 seulement, voire n'ont fixé aucun objectif quant à leur désir de fournir de l'électricité entièrement produite à partir de sources renouvelables.

Stratégie d'entreprise pour l'efficacité énergétique

Pour la plupart des fournisseurs d'électricité, l'efficacité fait partie de leur stratégie d'entreprise; la plupart du temps, le contenu et les objectifs sont toutefois très généraux. Dix-neuf fournisseurs

d'électricité ont formulé des objectifs quantitatifs concrets, p.ex. atteindre les objectifs de la société à 2000 watts en termes d'efficacité. En ce qui concerne l'efficacité électrique, il existe pour l'ensemble de la branche encore un vaste potentiel en termes de quantification des objectifs et de mise en œuvre de mesures concrètes pour atteindre ceux-ci.

Projets novateurs

La majeure partie des fournisseurs d'électricité a mis en œuvre, au cours des quatre dernières années, plusieurs projets novateurs visant à promouvoir l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables. La gamme s'étend de l'éclairage des rues aux LED, en passant par le Smart Metering, les stations de recharge solaires, la production d'électricité provenant de petites centrales hydrauliques innovantes sur eau potable, les partenariats de recherche, jusqu'aux distinctions/prix pour les projets énergétiques renouvelables. Seuls douze fournisseurs d'électricité ont un ou deux projets innovants à présenter.

4.2 Rôle de modèle

Objectifs

Le benchmarking évalue, grâce au champ d'action « Rôle de modèle », dans quelle mesure les fournisseurs d'électricité s'orientent, à l'interne, vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et adoptent de manière active des mesures dans les domaines en lien avec les systèmes de gestion environnementale/énergétique, la consommation énergétique et la mobilité. Les objectifs correspondants émanent de solutions tirées des bonnes pratiques. La réalisation des objectifs est calculée à l'aide de quatre critères sélectionnés (cf. tableau ci-après).

Critères et indicateurs dans le champ d'action « Rôle de modèle »	
Critère	Indicateur
Système de gestion environnementale/énergétique Le fournisseur d'électricité dispose-t-il d'un système certifié de gestion environnementale/énergétique dans le domaine de l'électricité (ISO 14001, ISO 50001, EMAS, ECO Enterprise)?	Système de gestion environnementale/énergétique pour l'ensemble de l'entreprise ou une partie de celle-ci, niveau de certification.
Flotte de véhicules écologiques Le fournisseur d'électricité dispose-t-il d'une flotte de véhicules écologiques?	Proportion de véhicules écologiques (cat. A et/ou motorisation alternative telle que véhicules hybrides, fonctionnant au gaz naturel/biogaz, etc.) sur l'ensemble du parc automobile.
Achats d'électricité écologique pour couvrir les besoins personnels Avec quel type de courant le fournisseur d'électricité couvre-t-il sa propre consommation?	Proportion de courant obtenu à partir d'énergies renouvelables et proportion d'électricité verte pour satisfaire les besoins en électricité personnels.
Consommation énergétique de l'entreprise Quelle est la consommation énergétique du bâtiment administratif principal?	- Indice de chaleur et indice électrique (kWh/m ² de surface de référence énergétique du bâtiment administratif principal)

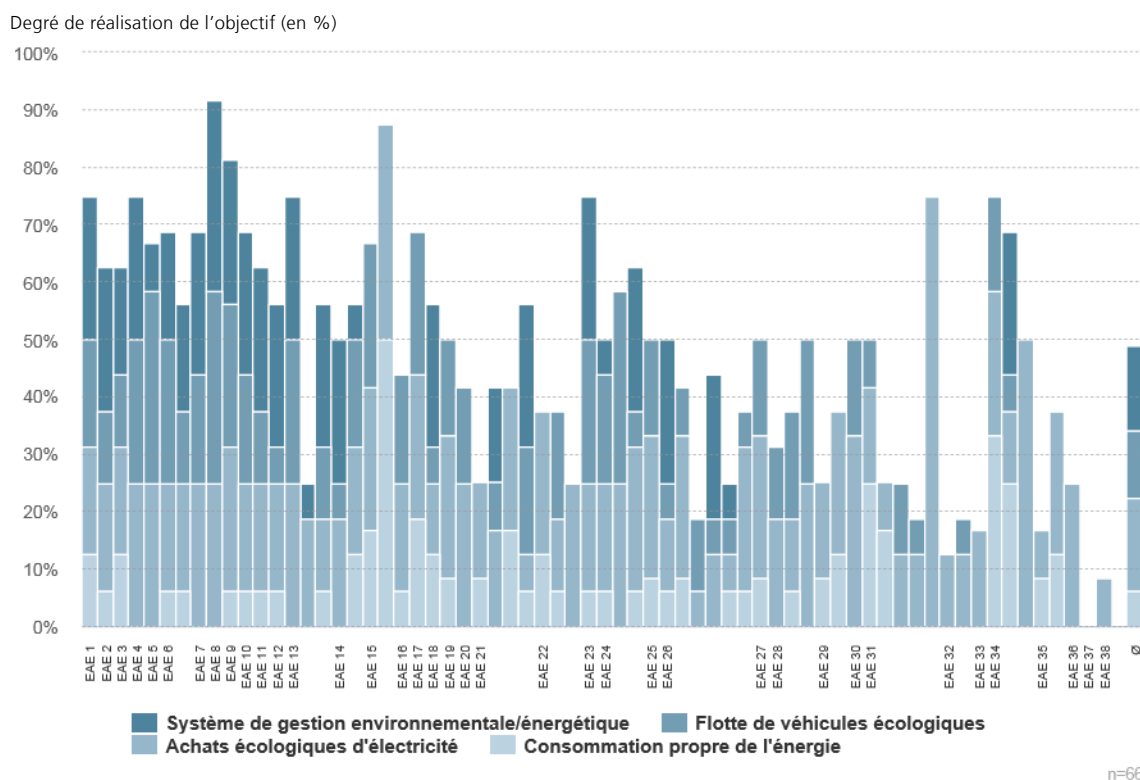
Tableau 7

Résultats

Dans le champ d'action « Rôle de modèle », aucune EAE n'exploite pleinement sa fonction d'exemple. La grande majorité des EAE n'a réalisé que peu de mesures dans ce domaine et dispose

par conséquent d'un certain potentiel d'amélioration. La moyenne se situe aux alentours de 49% (Graphique 10).

Rôle de modèle avec critères individuels



Graphique 10: Résultats dans le champ d'action « Rôle de modèle ». EAE 1 à EAE 38: cf. légende du graphique 1.

Système de gestion environnementale/énergétique

Au niveau du critère « Système de gestion environnementale/énergétique », il existe de nettes différences entre les grands et les petits/moyens fournisseurs d'électricité: sur l'ensemble des trente-trois grands fournisseurs d'électricité, seize d'entre eux disposent d'un système certifié de gestion environnementale/énergétique à l'échelle de l'entreprise. Sur l'ensemble des sept petits/moyens fournisseurs d'électricité de plus de trente collaborateurs, seulement deux d'entre eux ont introduit un système certifié de gestion environnementale/énergétique. Neuf autres fournisseurs d'électricité attestent avoir réalisé certains efforts dans ce domaine, en ayant soumis certaines parties de leurs entreprises à un système (certifié) de gestion environnementale/énergétique ou en affirmant travailler actuellement sur une certification. Pour les entreprises de moins de trente collaborateurs, le benchmarking part du principe qu'elles n'ont pas besoin d'un système de gestion environnementale/énergétique pour exploiter pleinement leur marge de manœuvre et le critère a donc été catalogué comme étant non pertinent. Ceci est le cas pour vingt-sept des fournisseurs d'électricité participants (26 petits/moyens et 1 grand).

Flotte de véhicules écologiques

Presque tous les fournisseurs d'électricité ont remplacé une partie de leur parc automobile par des véhicules équipés d'une motorisation alternative. Neuf fournisseurs d'électricité ont renouvelé la quasi-totalité du parc automobile en optant pour des véhicules écologiques. Onze fournisseurs

d'électricité ne disposent en revanche d'aucun véhicule écologique dans leur parc automobile. Pour les fournisseurs d'électricité qui ne possèdent pas de parc automobile, la marge de manœuvre limitée correspondante a été prise en compte et le critère a été catalogué comme étant non pertinent.

Consommation d'électricité

Pour leurs propres besoins en électricité, presque tous les fournisseurs d'électricité ont recours aux énergies renouvelables. Huit fournisseurs couvrent leurs propres besoins en intégralité par de l'électricité verte. Quelque trente fournisseurs utilisent les énergies renouvelables et ont recours partiellement à l'éco-électricité pour couvrir leurs propres besoins.

Consommation énergétique des entreprises

Au niveau de la consommation énergétique du bâtiment administratif principal, il existe un potentiel d'amélioration considérable. Seuls trois fournisseurs répondent au standard Minergie-P; deux autres fournisseurs peuvent attester de bâtiments d'exploitation principaux construits selon les normes Minergie ou un standard équivalent. La plupart des autres fournisseurs demeurent dans la moyenne suisse pour ce qui est de leur consommation de chaleur et d'électricité (kWh/m² de surface de référence énergétique). Certaines marges de manœuvre limitées ont été prises en compte dans l'étude comparative (p.ex. entreprise ne disposant pas de son propre bâtiment, mais intégrée à un bâtiment commun). Il est à noter que certains fournisseurs d'électricité ne peuvent pas donner de chiffre concernant leur propre consommation énergétique.

4.3 Production d'électricité issue de sources renouvelables

Objectifs

Dans le champ d'action « Production d'électricité issue de sources renouvelables », l'étude comparative se concentre sur deux aspects: dans quelle mesure les fournisseurs d'électricité disposent-ils de capacités de production dans les énergies renouvelables? Dans quelle mesure les fournisseurs font-ils progresser le développement des énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger par le biais de leurs propres installations ou de participations dans des installations, voire aspirent à des contrats d'approvisionnement à long terme pour l'électricité issue des énergies renouvelables.

Critères et indicateurs dans le champ d'action « Production d'électricité issue de sources renouvelables »	
Critère	Indicateur
Augmentation de la part d'énergies renouvelables Dans quelle mesure le fournisseur d'électricité prévoit-il d'accroître sa quantité d'énergie renouvelable?	Augmentation planifiée dans les cinq prochaines années (propres installations/participations dans des installations ou contrats de distribution d'au moins dix ans) calculée par rapport aux ventes actuelles d'énergie de source <ul style="list-style-type: none"> • hydraulique en Suisse et à l'étranger. • Nouvelles énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger: solaire, éolien, biomasse, géothermie, centrales hydrauliques sur eau potable et sur cours d'eau.
Proportion de la production d'énergies renouvelables chez les fournisseurs d'électricité exploitant des	Proportion actuelle d'électricité issue des grandes centrales hydrauliques et des nouvelles énergies renouvelables provenant

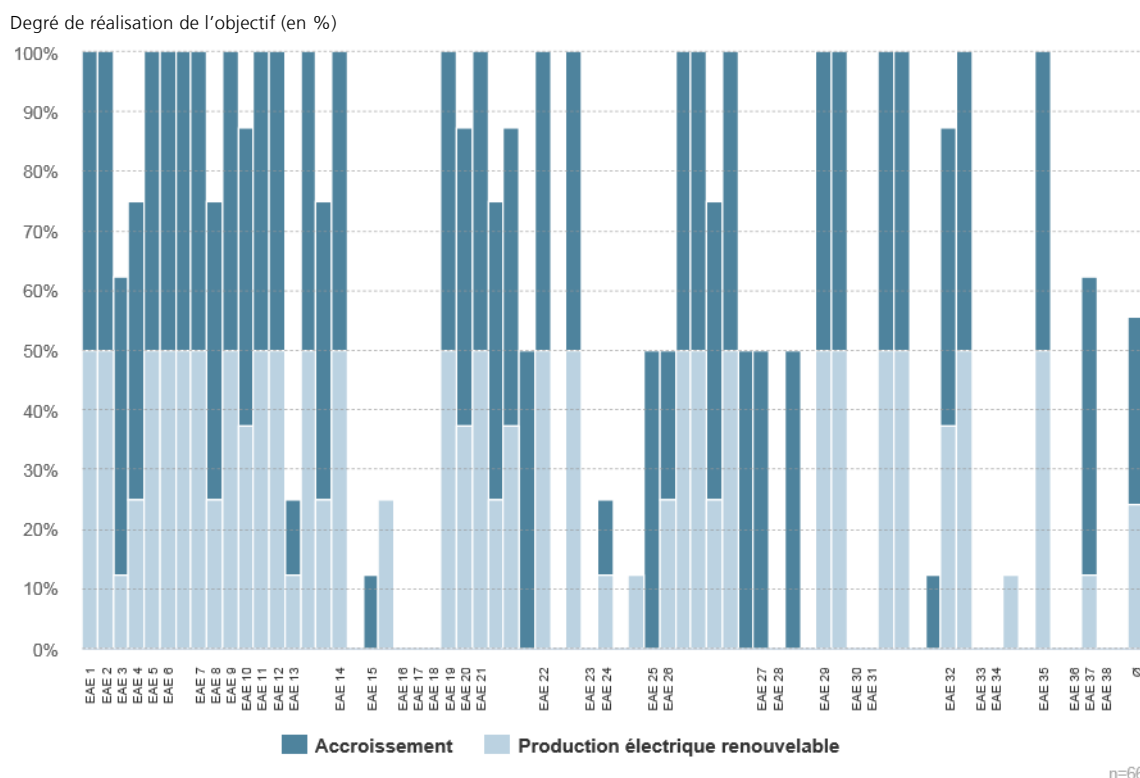
<p>grandes centrales hydrauliques (>10 MW): Quelle est l'étendue de la production d'hydroélectricité et d'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables?</p> <p>ou</p> <p>Proportion de la production d'énergies renouvelables chez les fournisseurs d'électricité n'exploitant pas de grandes centrales hydrauliques (>10 MW): Quelle est l'étendue de la production d'hydroélectricité et d'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables?</p>	<p>des propres installations/participations dans des installations ou de contrats de distribution d'au moins dix ans en Suisse et à l'étranger, calculée par rapport aux ventes (objectif atteint à > 95 - 100% grâce à la production d'électricité à partir de sources renouvelables calculée par rapport à la vente nationale aux consommateurs).</p> <p>Proportion actuelle d'électricité issue des centrales hydrauliques et des nouvelles énergies renouvelables provenant des propres installations/participations dans des installations ou de contrats de distribution d'au moins dix ans en Suisse et à l'étranger, calculée par rapport aux ventes (objectif atteint à > 5% grâce à la production d'électricité à partir de sources renouvelables calculée par rapport à la vente nationale aux consommateurs).</p>
--	---

Tableau 8

Résultats

Les résultats dans le champ d'action « Production d'électricité issue de sources renouvelables » indiquent clairement que les fournisseurs d'électricité s'engagent activement en faveur des énergies renouvelables, conformément aux objectifs de SuisseEnergie et de la Stratégie énergétique. Les objectifs sont déjà réalisés en intégralité chez vingt-quatre fournisseurs d'électricité. Les objectifs sont partiellement réalisés chez vingt-quatre autres fournisseurs. Dix-huit fournisseurs d'électricité, qui ne produisent pas d'énergie à partir de sources renouvelables ou n'envisagent pas d'augmenter la part des énergies renouvelables, attestent toutefois d'un vaste potentiel en la matière. La moyenne se situe aux alentours de 56% (Graphique 11).

Production d'électricité issue de sources renouvelables avec critères individuels



Graphique 11: Résultats dans le champ d'action « Production d'électricité issue de sources renouvelables ». EAE 1 à EAE 38: cf. légende du graphique 1.

Augmentation de la part d'énergies renouvelables

Une quarantaine de fournisseurs d'électricité prévoient d'augmenter de manière significative leurs capacités de production (propres installations, participations dans des installations, contrats d'approvisionnement) relatives aux énergies renouvelables dans les cinq ans à venir en Suisse ou à l'étranger (de plus de 6% par rapport aux ventes). Cinq autres fournisseurs prévoient d'augmenter la production issue des énergies renouvelables de 2% à 4,5%. Vingt-et-une EAE, dont neuf grandes et douze petites/moyennes, n'envisagent pas d'augmenter la part des énergies renouvelables.

Production issue de sources renouvelables

Vingt-quatre fournisseurs d'électricité ont atteint les objectifs d'une production d'électricité renouvelable (conformément au tableau 8), dont douze grands et douze petits/moyens fournisseurs.

Vingt-et-un des soixante-six fournisseurs d'électricité produisent de l'électricité à partir de grandes centrales hydrauliques > 10 MW, resp. achètent de l'électricité à de telles centrales (par le biais de participations ou de contrats d'approvisionnement à long terme). Pour six d'entre eux, la part de production d'électricité issue des énergies renouvelables s'élève à plus de 95% de la totalité des ventes.

Quarante-cinq des soixante-six fournisseurs d'électricité ne possèdent aucune grande centrale hydraulique ou participation dans des installations. Pour ces derniers, la production d'électricité issue des énergies renouvelables est en règle générale plus faible – de manière correspondante, l'objectif est donc moins élevé dans le benchmarking (cf. tableau 8). Sur l'ensemble des quarante-cinq fournisseurs d'électricité sans grande centrale hydraulique, dix-huit fournisseurs produisent

plus de 5% d'énergies renouvelables par rapport au total des ventes aux consommateurs – parfois nettement plus de 5%.

4.4 Protection des eaux

Objectifs

En raison de la proportion élevée des centrales hydrauliques produisant de l'électricité en Suisse, il est important de faire bon usage des eaux. C'est la raison pour laquelle l'étude comparative s'intéresse à la manière dont les producteurs d'énergie respectent la loi sur la protection des eaux (LEaux). La loi prévoit que les centrales opérant des prélèvements dans des rivières ou des cours d'eau s'assurent de maintenir un débit résiduel convenable, afin que ceux-ci puissent remplir leur fonction environnementale initiale (LEaux, art. 29 et ss.). Les assainissements de débits résiduels (ou octrois de nouvelles concessions) auraient dû avoir lieu jusqu'en 2012 (LEaux, art. 80 et ss.).

De plus, l'étude comparative évalue si les centrales hydrauliques (propres installations ou participations) ont été optimisées sur le plan écologique conformément aux exigences légales. Les valorisations écologiques – quantités élevées de débits résiduels, écoulement continu des eaux (peu d'éclusées), connectivité des cours d'eau, migration simplifiée des poissons à l'aide d'échelles à poissons, etc. –, qui doivent être certifiées naturemade star (ou équivalent), sont déterminantes en la matière.

Critères et indicateurs dans le champ d'action « Protection des eaux »	
Critère	Indicateur
Assainissement des installations hydrauliques Les installations hydrauliques correspondent-elles aux exigences de la loi sur la protection des eaux (LEaux) en termes de qualité?	Part des installations hydrauliques rapportée à la production totale d'énergie hydraulique (propres installations ou participations) pour lesquelles des assainissements de débits résiduels ont été réalisés ou pour lesquelles les dispositions en matière de débits résiduels ont déjà été satisfaites.
Energie hydraulique écologique Quelle proportion d'hydroélectricité provient de centrales hydrauliques écologiques?	Part d'hydroélectricité rapportée à la production totale d'électricité d'origine hydraulique (propres installations ou participations) qui provient d'installations certifiées naturemade star ou d'installations équivalentes sur le plan écologique, du fait qu'elles bénéficient d'une nouvelle concession dès 2011 et du Fonds d'amélioration écologique.

Tableau 9

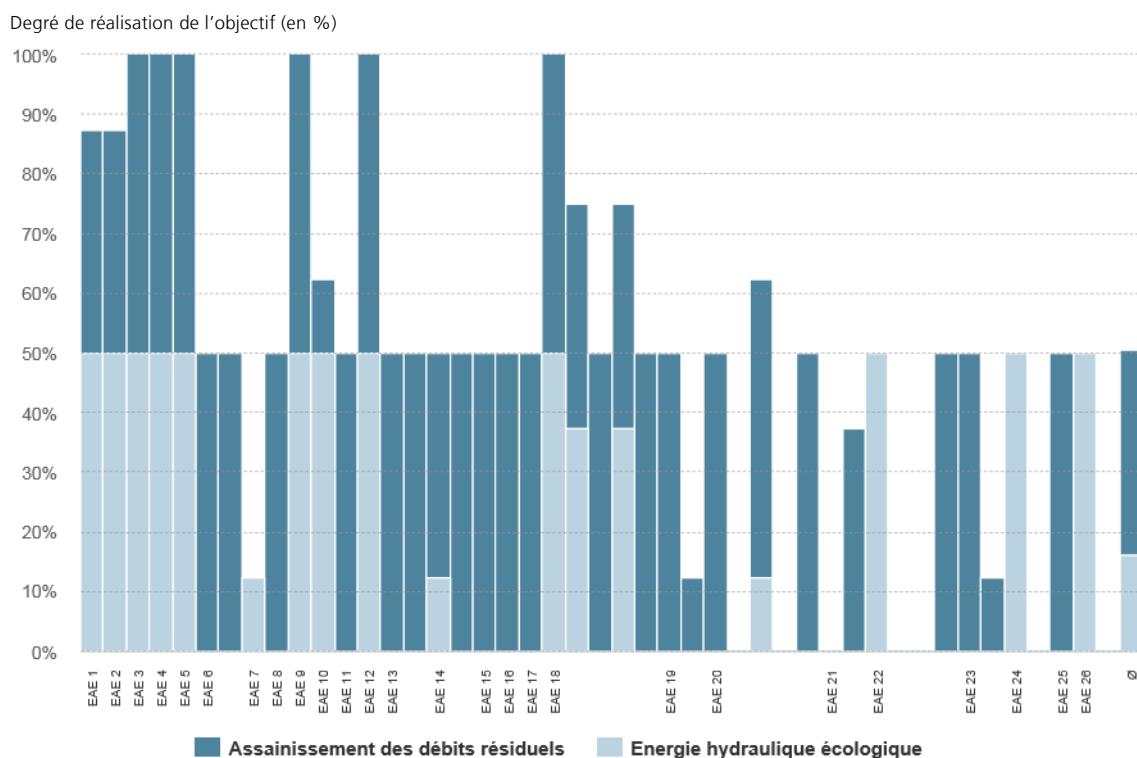
Résultats

Le champ d'action « Protection des eaux » est déterminant pour quarante-quatre des soixante-six fournisseurs d'électricité, étant donné qu'ils possèdent des centrales hydrauliques ou des participations dans des installations. Parmi eux se trouvent vingt-sept grands fournisseurs et dix-sept petits/moyens fournisseurs. Sur les fournisseurs d'électricité ne disposant pas de leurs propres installations ou de participations dans des installations, le champ d'action « Protection des eaux » ne fait pas partie du benchmarking.

Les quarante-quatre fournisseurs d'électricité pour lesquels la protection des eaux est un champ d'action déterminant exploitent leur potentiel en moyenne à 51%. Il se dégage par conséquent un potentiel d'amélioration élevé dans ce champ d'action. Six fournisseurs d'électricité satisfont déjà

les objectifs à 100%, deux autres à 88%. Le reste des fournisseurs présentent un fort potentiel d'amélioration, dont neuf d'entre eux n'ont entrepris encore aucune ou pratiquement aucune mesure (Graphique 12).

Protection des eaux avec critères individuels



n=44

- EAE 1 = ewz
- EAE 2 = Services industriels de Genève SIG
- EAE 3 = Energie Service Biel / Bienne
- EAE 4 = SH POWER
- EAE 5 = Gemeindewerke Erstfeld
- EAE 6 = Industrielle Werke Basel IWB
- EAE 7 = Stadtwerk Winterthur
- EAE 8 = IBAarau AG
- EAE 9 = Energie Thun AG
- EAE 10 = EWB Energie Wasser Bern
- EAE 11 = EBS Elektrizitätswerk des Bezirks Schwyz / EBS Gruppe
- EAE 12 = Elektrizitäts- und Wasserwerk der Stadt Buchs
- EAE 13 = Gemeindewerke Rütli ZH
- EAE 14 = Repower AG
- EAE 15 = die Werke Versorgung Wallisellen AG
- EAE 16 = Technische Betriebe Grabs
- EAE 17 = Technische Betriebe Flawil
- EAE 18 = Licht- und Wasserwerk AG Kandersteg
- EAE 19 = Sankt Galler Stadtwerke
- EAE 20 = Elektrizitätswerk Obwalden EWO
- EAE 21 = EW Oftringen AG
- EAE 22 = Öffentliche Werke Lommis
- EAE 23 = rwt Regionalwerk Toggenburg AG
- EAE 24 = Dorfkorporation Trübbach
- EAE 25 = Elektrizitätswerk Quarten
- EAE 26 = Elektrizitätsversorgung Saas-Grund

Graphique 12: Résultats dans le champ d'action « Protection des eaux » (n=44). EAE 1 à EAE 26: cf. légende. Les EAE pour lesquelles le champ d'action « Protection des eaux » n'est pas déterminant n'ont pas été pris en compte.

Rénovations des installations hydrauliques

Sur les quarante-quatre fournisseurs d'électricité avec centrales hydrauliques (propres installations ou participations), vingt-cinq d'entre eux – soit seize grands et neuf petits/moyens – satisfont en intégralité aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Ils ont rénové leurs centrales ou achètent du courant provenant d'installations rénovées ou conformes à la législation.

Sur les vingt fournisseurs d'électricité avec grandes centrales hydrauliques > 10 MW (propres installations ou participations), dix fournisseurs satisfont en intégralité aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).

Energie hydraulique écologique

Douze des quarante-quatre fournisseurs d'électricité avec centrales hydrauliques (propres installations ou participations) réalisent en intégralité l'objectif fixé, étant donné que plus de 10% de leur hydroélectricité provient d'installations (propres installations ou participations) certifiées naturemade star ou d'installations équivalentes sur le plan écologique (c.-à-d. d'installations bâties sur les nouvelles concessions dès 2011, grâce au Fonds d'amélioration écologique). Cinq autres fournisseurs produisent entre 2,5% et 10% de leur hydroélectricité dans des installations écologiques. Les vingt-sept fournisseurs d'électricité restants produisent leur hydroélectricité sans tenir compte de paramètres écologiques.

4.5 Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables

Objectifs

En ce qui concerne la fourniture d'électricité issue de sources renouvelables, l'étude comparative évalue la composition du mix du fournisseur chez les fournisseurs d'électricité, la proportion d'électricité verte par rapport aux ventes et les mesures mises en œuvre pour tenter d'accroître la vente d'électricité issue d'énergies renouvelables.

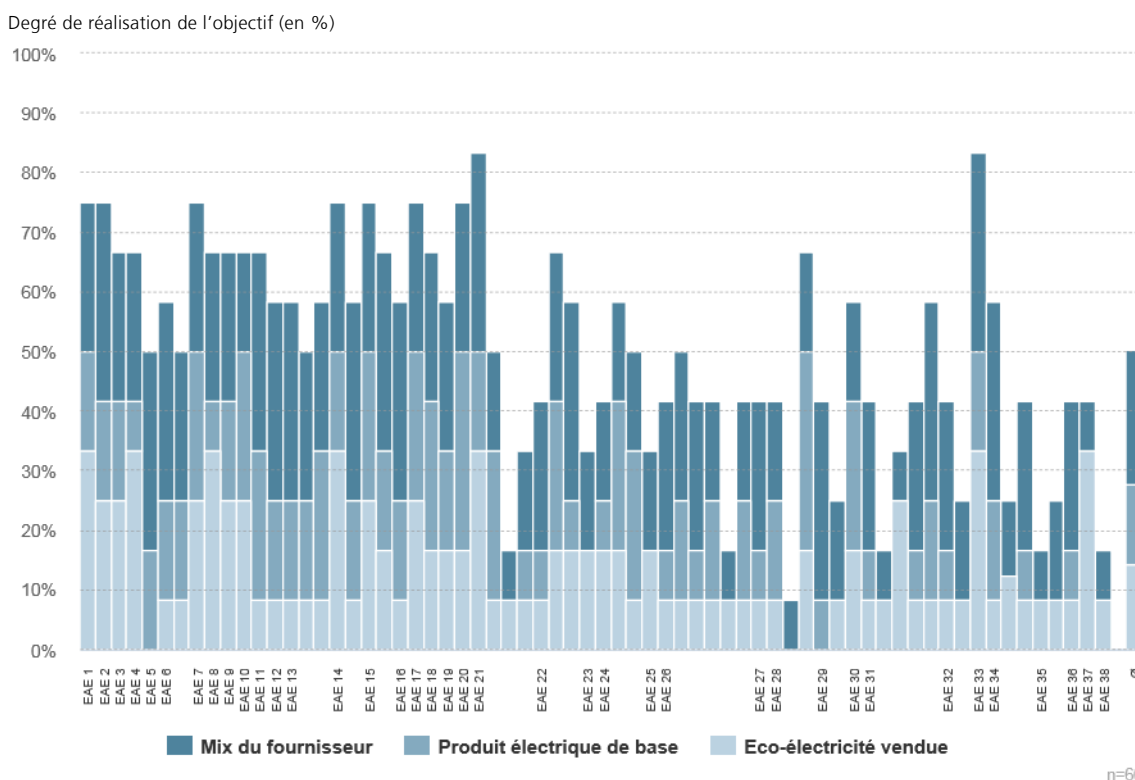
Critères et indicateurs dans le champ d'action « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables »	
Critère	Indicateur
Mix du fournisseur Quelle est la nature du courant distribué au client final au sein du mix du fournisseur?	Part d'électricité issue des énergies renouvelables, selon le marquage de l'électricité, c.-à-d. énergie hydraulique, autres énergies renouvelables, électricité subventionnée et électricité issue de l'incinération des déchets (considérée pour moitié comme renouvelable).
Produit électrique de base pour les ménages De quoi est composée l'électricité distribuée de manière standard aux ménages?	Part d'électricité issue des énergies renouvelables et part d'éco-électricité dans le produit de base pour les ménages.
Part d'éco-électricité Quelle part des ventes totales représentent les produits d'éco-électricité?	Part d'éco-électricité (naturemade star ou similaire) par rapport à la vente aux consommateurs.

Tableau 10

Résultats

En moyenne, les objectifs sont réalisés à 50%. Il existe de nettes différences entre les fournisseurs d'électricité: deux fournisseurs atteignent plus de 80% des objectifs formulés, tandis que six fournisseurs n'atteignent même pas les 20%. Il est à relever que le potentiel d'amélioration se situe principalement au niveau des critères « Produit électrique de base » et « Part d'éco-électricité » (Graphique 13).

Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables avec critères individuels



Graphique 13: Résultats dans le champ d'action « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables ». EAE 1 à EAE 38: cf. légende du graphique 1.

Mix du fournisseur selon le marquage de l'électricité

Quinze fournisseurs d'électricité peuvent à l'heure actuelle faire état d'un mix du fournisseur (marquage de l'électricité) composé à plus de 95% d'électricité issue des énergies renouvelables. Pour vingt-six autres fournisseurs, la part d'électricité issue des énergies renouvelables s'élève à au moins deux tiers. Pour neuf fournisseurs, moins d'un tiers de leur électricité provient des énergies renouvelables.

Produit électrique de base

Un produit électrique de base pour les ménages, composé d'énergies renouvelables, s'est avéré être une mesure efficace pour accroître les ventes d'électricité issue des énergies renouvelables. Dans l'intervalle, de nombreux fournisseurs d'électricité ont eu recours à cette mesure: trente-sept fournisseurs proposent aux ménages un produit électrique de base provenant en intégralité des énergies renouvelables. Chez quatorze de ces fournisseurs, le produit électrique de base contient également une part minimale de 5% d'électricité verte; dans deux cas, la proportion de courant vert

a même atteint plus de 10%. L'incitation par le biais d'un produit électrique de base est toutefois encore loin d'être exploitée pleinement: chez vingt-huit fournisseurs, l'électricité distribuée de manière standard aux ménages est composée d'un mix d'énergies renouvelables et non renouvelables. Dans un cas, le produit de base n'a pas été évalué, à savoir chez un fournisseur d'électricité ne proposant pas de ventes d'énergie aux ménages.

Ventes d'éco-électricité

A l'exception de trois fournisseurs d'électricité, l'éco-électricité fait partie des offres chez tous les autres fournisseurs. La part d'éco-électricité par rapport au total de la vente aux consommateurs est toutefois encore modeste chez la plupart des fournisseurs d'électricité participants. Trente-six fournisseurs d'électricité vendent moins de 2,5% d'éco-électricité et douze autres fournisseurs en vendent entre 2,5% et 5%. Chez huit fournisseurs d'électricité, la proportion des ventes de courant vert atteint entre 5% et 7,5%. Toujours est-il que sept fournisseurs d'électricité ont atteint l'objectif de ce critère en intégralité, du fait qu'ils ont réussi à vendre plus de 7,5% d'éco-électricité par rapport aux ventes d'électricité dans le secteur de l'approvisionnement.

4.6 Prestations de services énergétiques

Objectifs

Dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques », le benchmarking évalue le spectre de produits et de prestations proposé par les fournisseurs d'électricité aux ménages et aux entreprises, afin d'accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables. Il est important que les fournisseurs d'électricité proposent à cet effet un accompagnement actif et des conseils axés sur l'efficacité, et rendent les informations accessibles et transparentes.

La majeure partie des critères utilisés dans le cadre de l'évaluation mesurent les prestations des EAE. Les critères illustrant les conséquences des activités du côté des utilisateurs seraient certes souhaitables, mais sont difficiles à collecter. En règle générale, plusieurs facteurs influencent le comportement des clients. Pour pouvoir évaluer, au moins de manière partielle, l'efficacité des efforts au niveau des prestations, nous avons fixé un premier indicateur d'impact (nombre de PME avec convention d'objectifs).

Critères et indicateurs dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques »	
Critère	Indicateur
<p>Offre en informations et conseils pour les ménages Quelles offres le fournisseur d'électricité propose-t-il pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité électrique?</p>	<p>Nombre et nature des offres:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations de base, p.ex. page d'accueil avec marquage de l'électricité, informations sur les produits, conseils en matière d'économie d'énergie. • Conseil « passif », p.ex. factures d'électricité sur lesquelles figurent un comparatif avec l'année précédente, évaluation de la consommation énergétique et marquage de l'électricité, conseils relatifs à l'efficacité énergétique des appareils et des véhicules, estimation de la consommation d'électricité, etc. • Conseil « actif », p.ex. actions visant à révéler le comportement de l'utilisateur, journées de l'énergie, concours relatifs aux économies d'énergie, aide pour remplir les formulaires RPC.

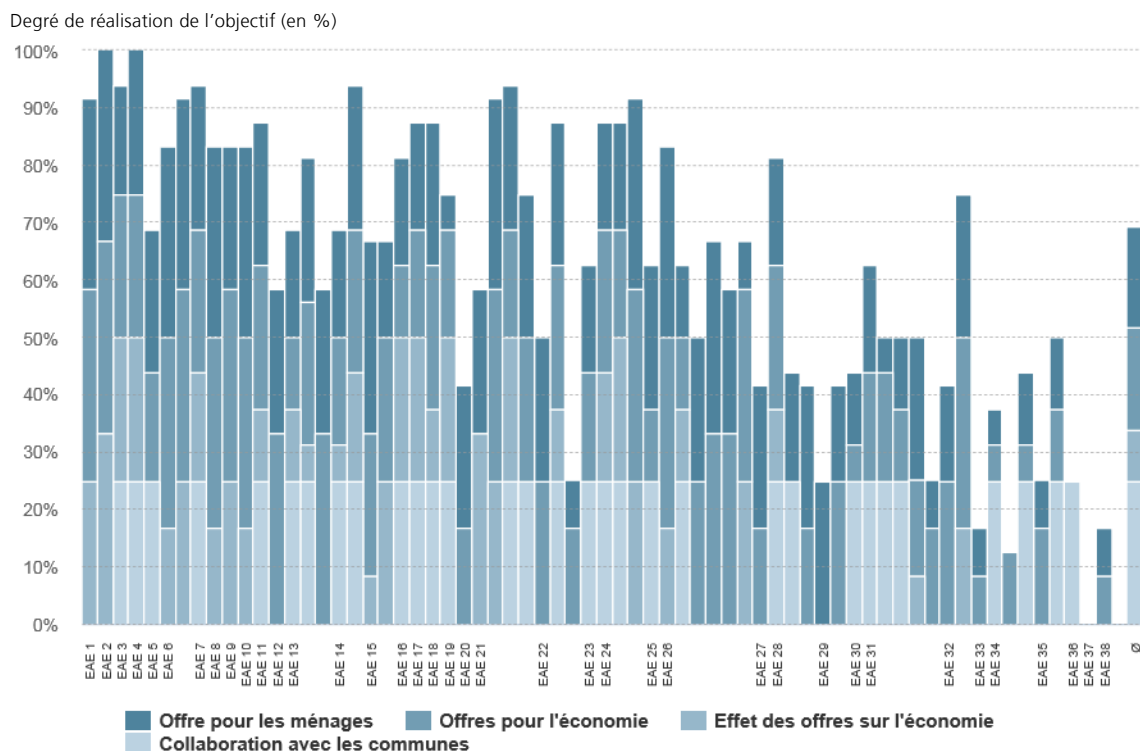
	<ul style="list-style-type: none"> Large palette d'offres axées sur l'efficacité, p.ex. bilan énergétique sur place, plateforme de vente par des privés d'électricité issue de sources renouvelables, offres de contracting (installations photovoltaïques, pompes à chaleur, heatbox), campagnes de sensibilisation (affiches, flyers, affichage dans les transports publics, envoi de courriels), appels d'offres compétitifs.
<p>Offres pour les acteurs économiques</p> <p>Le fournisseur d'électricité propose-t-il des offres pour les PME et les gros consommateurs dans son secteur d'approvisionnement?</p>	<p>Nombre et nature des offres:</p> <ul style="list-style-type: none"> Informations générale dans le domaine de l'énergie. Conseil « passif », p.ex. relevé en ligne à distance en vue de l'optimisation de l'exploitation. Conseil « actif » dans le domaine de l'énergie, p.ex. action en termes de conseils énergétiques pour groupes-cibles sélectionnés (p.ex. restaurants). Offres axées sur l'efficacité, p.ex. programmes d'efficacité pour les PME, tarifs efficients pour les gros clients avec des conventions d'objectifs ou offres de contracting.
<p>Impact des offres sur les acteurs économiques</p> <p>Combien de PME (consommation électrique entre 100 et 500 MWh/an) dans le secteur de l'approvisionnement ont conclu une convention d'objectifs (act, modèle PME de l'AEnEC) ou des programmes équivalents?</p>	<p>Nombre de PME (consommation électrique entre 100 et 500 MWh/an) du secteur d'approvisionnement ayant conclu une convention d'objectifs (act, modèle PME de l'AEnEC) ou des programmes équivalents.</p>
<p>Collaboration avec les communes</p> <p>Existe-t-il une collaboration des EAE avec les communes dans le secteur de l'approvisionnement?</p> <p>Ce critère a été évalué uniquement pour les EAE ayant participé au benchmarking par le biais du projet « EAE dans les communes ».</p>	<p>Collaboration/contact avec les communes dans le secteur de l'approvisionnement et soutien aux communes au niveau de la mise en œuvre de mesures et de projets.</p>

Tableau 11

Résultats

Nombreux sont les fournisseurs d'électricité à exploiter pleinement leur potentiel au niveau des offres de prestations. La moyenne se situe aux alentours de 69% (Graphique 14). Deux fournisseurs d'électricité exploitent pleinement le potentiel dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques ». Vingt-deux fournisseurs atteignent plus de 80% des objectifs. Les autres fournisseurs présentent un important potentiel d'amélioration.

Prestations de services énergétiques avec critères individuels



Graphique 14: Résultats dans le champ d'action « Fourniture d'électricité issue de sources renouvelables ». EAE 1 à EAE 38: cf. légende du graphique 1.

Offre en informations et conseils pour les ménages

Vingt-deux fournisseurs d'électricité, dont une majorité de grandes EAE, proposent aux ménages qui constituent leur clientèle une large palette d'offres axées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Vingt-trois fournisseurs d'électricité proposent des conseils « actifs » à certains groupes-cibles de clients. Pour les fournisseurs d'électricité restants, la gamme de prestations se limite à un conseil « passif » et à des informations générales, p.ex. des informations sur les produits ou des conseils en matière d'économie d'énergie. Seuls deux fournisseurs d'électricité ne proposent aucune offre en matière d'informations ou de conseils.

Offres pour les acteurs économiques

Une situation analogue se dessine pour les offres destinées aux acteurs économiques. Vingt-sept fournisseurs d'électricité encouragent les énergies renouvelables et l'efficacité électrique auprès des entreprises par des offres axées sur l'efficacité telles que les programmes d'efficacité, les offres de contracting, etc. Une quinzaine d'autres fournisseurs proposent des conseils « actifs ». Les autres fournisseurs se contentent pour l'heure de donner des informations d'ordre général ou misent sur un conseil « passif », à l'exception de quatre petits/moyens fournisseurs d'électricité qui ne proposent aucune prestation énergétique pour les entreprises.

Indicateur d'impact

Chez trente-quatre fournisseurs d'électricité, les offres destinées aux entreprises portent leurs fruits: ils peuvent en effet faire état de PME – actives dans le secteur de l'approvisionnement – ayant conclu des conventions d'objectifs (avec act ou AEnEC ou des programmes similaires). Pour une

quinzaine de fournisseurs, la part de PME – actives dans le secteur de l'approvisionnement – ayant conclu des conventions d'objectif s'élève à moins de 5%; une dizaine d'entre eux affiche un taux compris entre 5% et 10% et pour neuf d'entre eux, ce taux s'élève à 10%. Trente-et-un fournisseurs d'électricité ne font en revanche état d'aucune PME – active dans le secteur de l'approvisionnement – ayant conclu des conventions d'objectifs; ce qui atteste d'un besoin d'intervention particulièrement élevé dans ce domaine. Ce critère n'a pas été pris en compte chez un fournisseur, étant donné qu'il n'existe aucune PME active dans le secteur de l'approvisionnement.

4.7 Programmes d'encouragement et mesures tarifaires

Objectifs

Dans le champ d'action susmentionné, le benchmarking évalue la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au moyen de programmes d'encouragement et de mesures tarifaires. Les objectifs servant à l'évaluation des fournisseurs d'électricité découlent des exemples de bonnes pratiques. Ils sont évalués sur la base des deux critères suivants:

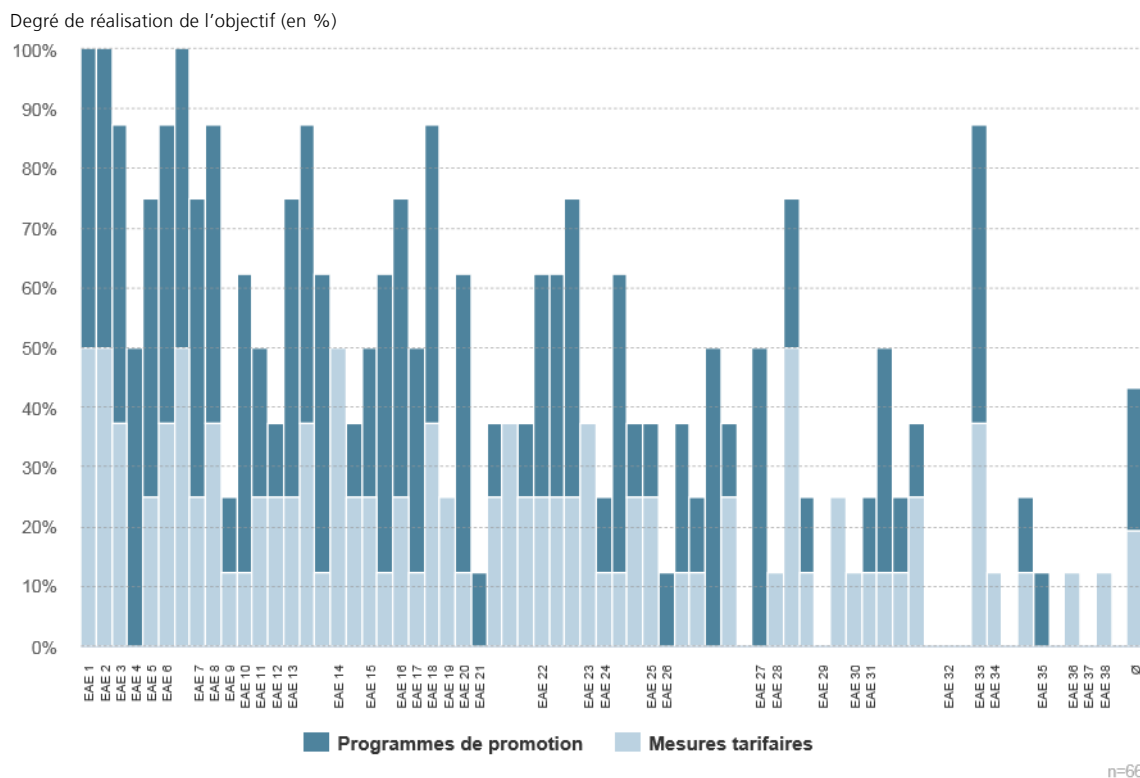
Critères et indicateurs dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques »	
Critère	Indicateur
Programmes d'encouragement financier Le fournisseur d'électricité dispose-t-il de programmes d'encouragement financier en vue d'accroître l'efficacité énergétique et la part d'énergies renouvelables?	Montant des dépenses (en CHF/MWh/an) destinées à l'encouragement financier au cours de l'année passée (y c. encouragement des investissements pour des installations), calculé par rapport à la vente aux consommateurs.
Mesures tarifaires Le fournisseur d'électricité prend-t-il des mesures tarifaires visant à influencer la consommation électrique ou à promouvoir les énergies renouvelables auprès de ses clients fidélisés?	Nombre de mesures tarifaires, p.ex. <ul style="list-style-type: none"> • Soutien transitoire RPC à prix coûtant • Tarifs de rachat à prix coûtant (bourse d'éco-courant) • Ecobonus

Tableau 12

Résultats

Dans ce champ d'action, il existe de nettes différences entre les fournisseurs d'électricité: trois fournisseurs remplissent déjà les objectifs en intégralité. Ils soutiennent les consommateurs grâce à d'importantes sommes attribuées dans le cadre de programmes d'encouragement et cherchent à renforcer l'efficacité énergétique ainsi que le recours aux énergies renouvelables par des incitations développées dans le cadre de différentes mesures tarifaires. Dans la majorité, les fournisseurs restants ont introduit au moins les premières mesures. Sept fournisseurs n'ont encore entrepris aucune démarche dans ce champ d'action. La moyenne de l'ensemble des fournisseurs participants se situe aux alentours de 43% des objectifs atteints (Graphique 15).

Programmes d'encouragement et mesures tarifaires avec critères individuels



Graphique 15: Résultats dans le champ d'action « Programmes d'encouragement et mesures tarifaires ». EAE 1 à EAE 38: cf. légende du graphique 1.

Programmes d'encouragement financier

Vingt-deux fournisseurs d'électricité offrent de remarquables subventions s'élevant à plus de CHF 1.- par MWh d'électricité vendue dans le secteur de l'approvisionnement, parmi lesquels on dénombre huit petits/moyens fournisseurs. Vingt-six autres fournisseurs encouragent l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables avec des sommes moins importantes. Dix-huit fournisseurs, dont treize dans la catégorie petit/moyen, ne disposent d'aucun programme d'encouragement.

Mesures tarifaires

Cinquante-deux fournisseurs d'électricité appliquent des mesures tarifaires. Quatre fournisseurs exploitent pleinement le potentiel, conformément aux objectifs, en engageant plusieurs mesures, notamment le soutien transitoire RPC, les tarifs de rachat à prix coûtant et les systèmes de bonus d'efficacité. Quatorze fournisseurs d'électricité, dont six grands fournisseurs, ne proposent aucun tarif incitatif.

5 Résultats du projet pilote pour les entreprises d'approvisionnement en chaleur/gaz

5.1 EAE chaleur/gaz ayant participé au projet pilote

Dans le but de tester si les nouveaux critères employés dans le secteur chaleur/gaz sont adaptés au benchmarking et de vérifier que les fournisseurs énergétiques puissent être représentés de manière réaliste à l'aide de l'évaluation définie, le questionnaire, qui a été élargi aux fournisseurs en chaleur/gaz, a été rempli par différentes entreprises. Au total, vingt-et-un fournisseurs d'énergie ont pris part au projet pilote de benchmarking. Ces derniers approvisionnent les consommateurs comme suit:

Entreprises participant au benchmarking 2015/16; chaleur/gaz	
Electricité + chaleur + gaz	5
Electricité + gaz	10
Electricité + chaleur	4
Chaleur + gaz	2
Total	21

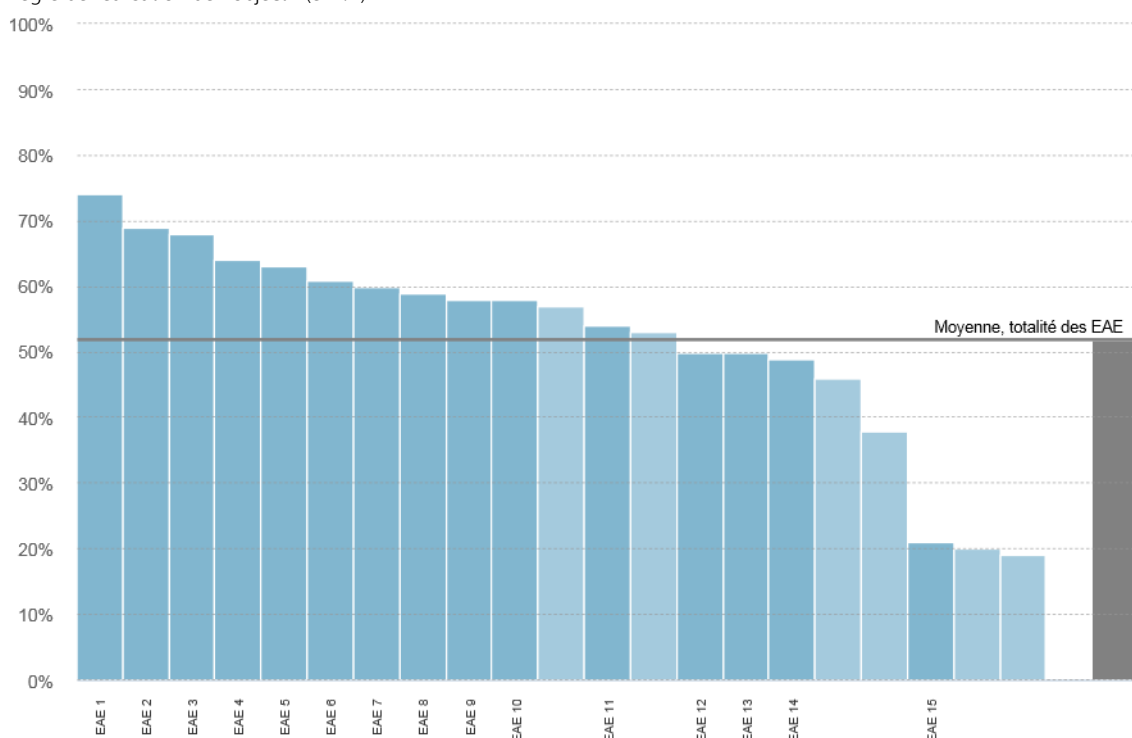
Tableau 13

5.2 Comparaison des premiers résultats des fournisseurs de chaleur/gaz

Comme pour les fournisseurs d'électricité, aucun groupement ne ressort du résultat global sur l'ensemble des champs d'action des fournisseurs en chaleur/gaz. Parmi les fournisseurs énergétiques ayant participé au benchmarking, la réalisation des objectifs – exprimée en pourcentage – s'étend entre 19% et 74%. La moyenne se situe légèrement au-dessus de 50% (Graphique 16).

Résultat global du benchmarking EAE 2015/16 des fournisseurs d'énergie

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



EAE 1 = EBS Elektrizitätswerk des Bezirks Schwyz / EBS Gruppe

EAE 2 = Energie 360° AG

EAE 3 = Stadtwerk Winterthur

EAE 4 = Energie Service Biel / Bienne

EAE 5 = Gemeindewerke Erstfeld

EAE 6 = die Werke Versorgung Wallisellen AG

EAE 7 = Werke Wädenswil

EAE 8 = InfraWerkeMünsingen

EAE 9 = Werke am Zürichsee

EAE 10 = Sankt Galler Stadtwerke

EAE 11 = Gemeindewerke Rütli ZH

EAE 12 = NetZulg AG

EAE 13 = SH POWER

EAE 14 = Technische Betriebe Wil

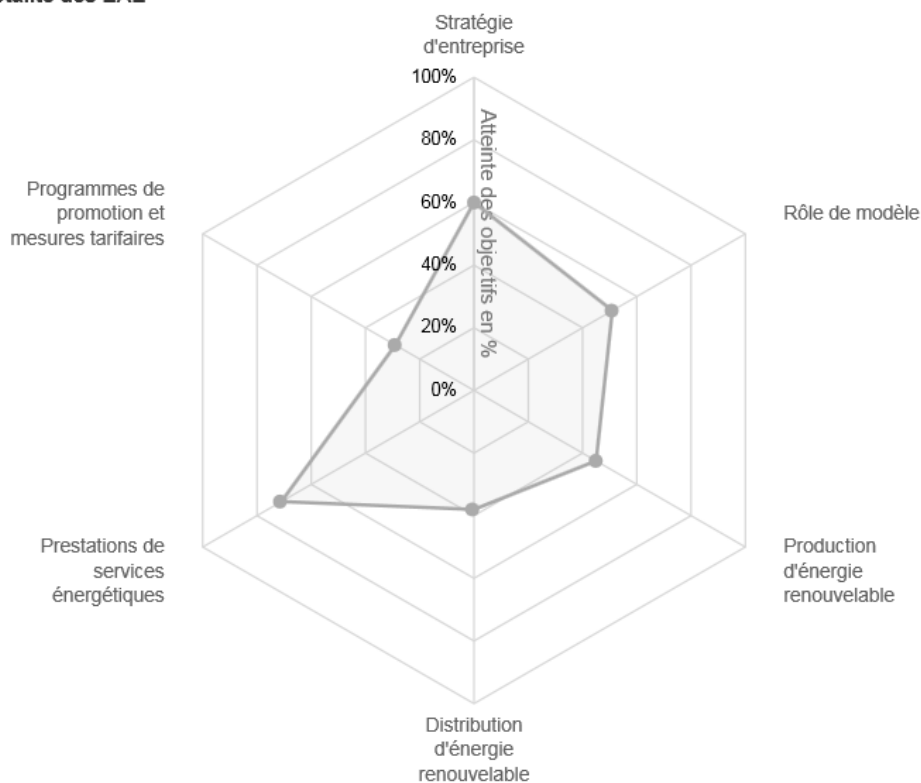
EAE 15 = Aziende Industriali Mendrisio

Graphique 16: Résultat global des fournisseurs d'énergie en chaleur/gaz (n=21). Barres bleu claires: EAE anonymes. Barres bleu foncées: EAE 1 à EAE 15, cf. légende.

Dans l'ensemble, les fournisseurs en chaleur/gaz sont le plus actif dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques ». La moyenne relative à la réalisation des objectifs dans ce domaine se situe à plus de 70%. Le champ d'action « Programmes d'encouragement et mesures tarifaires » renferme le plus vaste potentiel. La moyenne relative à la réalisation des objectifs dans ce domaine ne se situe en effet qu'à 29% (Graphique 17).

Moyenne relative à la réalisation des résultats des fournisseurs en chaleur/gaz par champ d'action

■ Moyenne, totalité des EAE



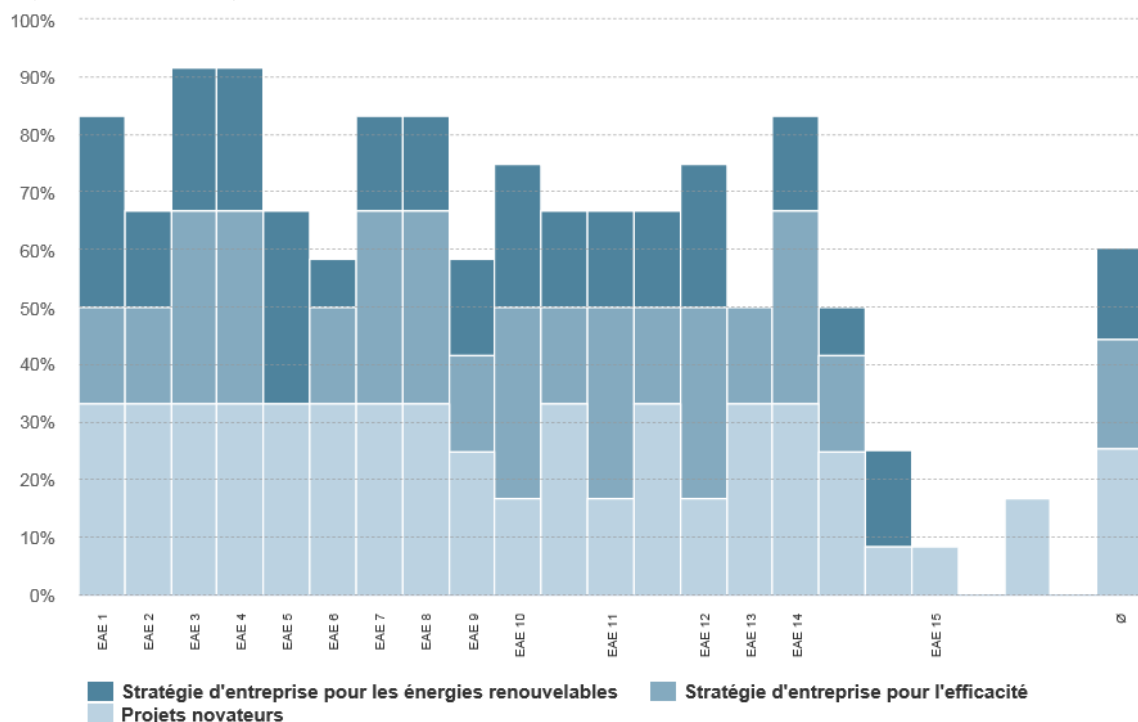
Graphique 17: Moyenne relative à la réalisation des résultats des fournisseurs en chaleur/gaz par champ d'action (n=21).

Stratégie d'entreprise

Dans le champ d'action « Stratégie d'entreprise », les objectifs sont en moyenne tout juste atteints à 60%. Seuls trois fournisseurs ne disposent d'aucune stratégie d'entreprise pour les énergies renouvelables et/ou l'efficacité énergétique. Un fournisseur ne présente aucune activité dans ce champ d'action (Graphique 18).

Stratégie d'entreprise

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



n=21

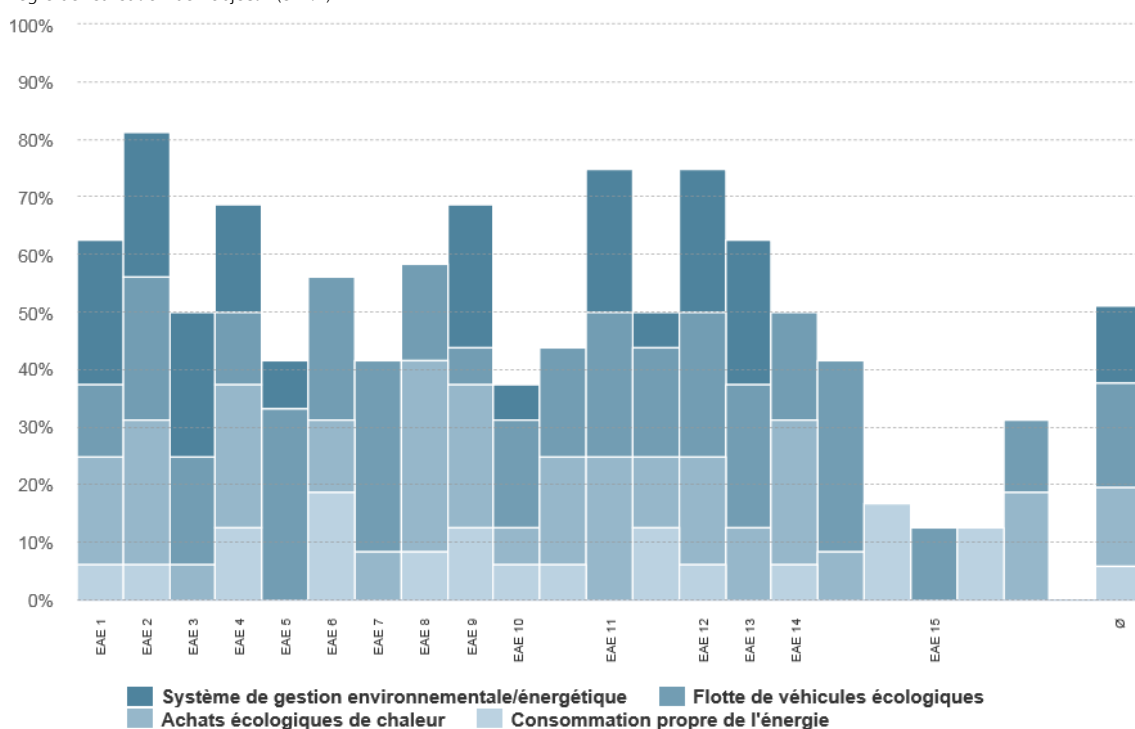
Graphique 19: Résultats dans le champ d'action « Stratégie d'entreprise ». EAE 1 à EAE 15: cf. légende du graphique 16.

Rôle de modèle

Dans le champ d'action « Rôle de modèle », les objectifs sont en moyenne atteints à 51%. Dix-sept fournisseurs d'énergie chauffent entièrement ou partiellement leurs propres bâtiments administratifs à l'aide des énergies renouvelables (Graphique 20). Les données concernant les critères de systèmes de gestion environnementale/énergétique, de la flotte de véhicules écologiques et de la consommation énergétique sont repris du benchmarking des fournisseurs d'électricité.

Rôle de modèle

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



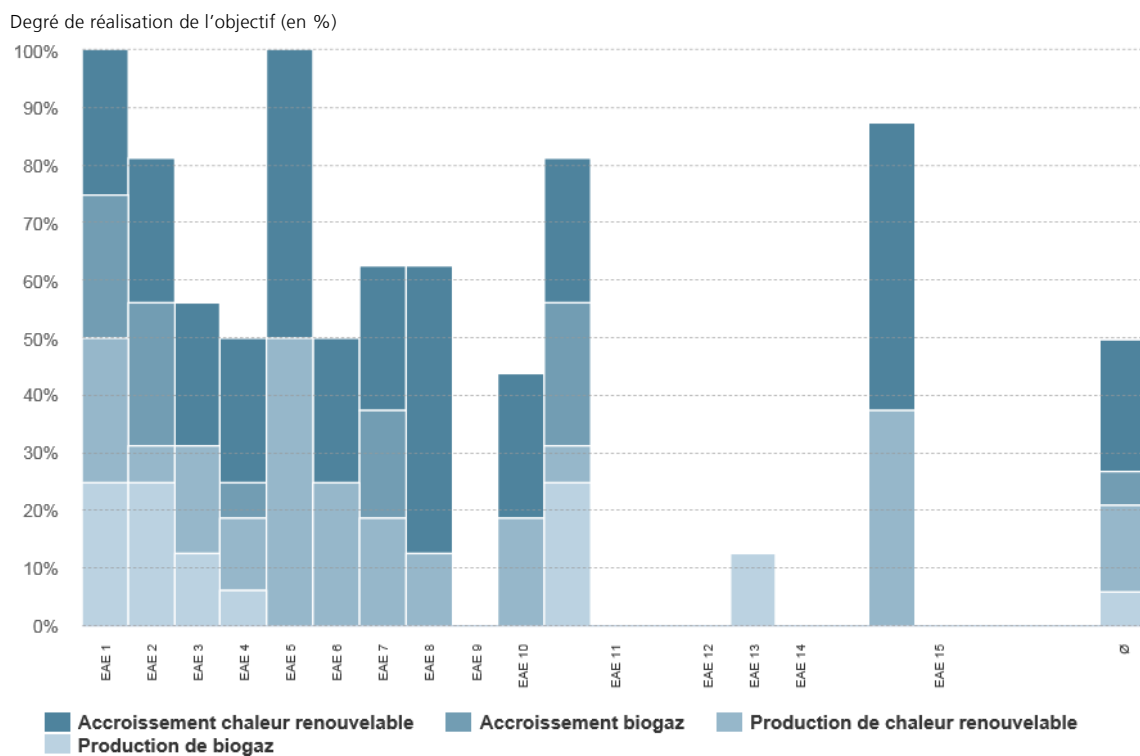
n=21

Graphique 20: Résultats dans le champ d'action « Rôle de modèle ». EAE 1 à EAE 15: cf. légende du graphique 16.

Production de chaleur/gaz issue de sources renouvelables

Le champ d'action « Production de chaleur/gaz issue de sources renouvelables » (objectifs atteints en moyenne à 50%) atteste d'orientations parfois très différentes en la matière selon les entreprises (Graphique 21). La moitié des fournisseurs ne dispose d'aucune installation propre de production. Cette situation concerne notamment les fournisseurs énergétiques qui sont actifs dans le secteur de l'approvisionnement en gaz, mais pas dans celui de l'approvisionnement en chaleur.

Production issue de sources renouvelables



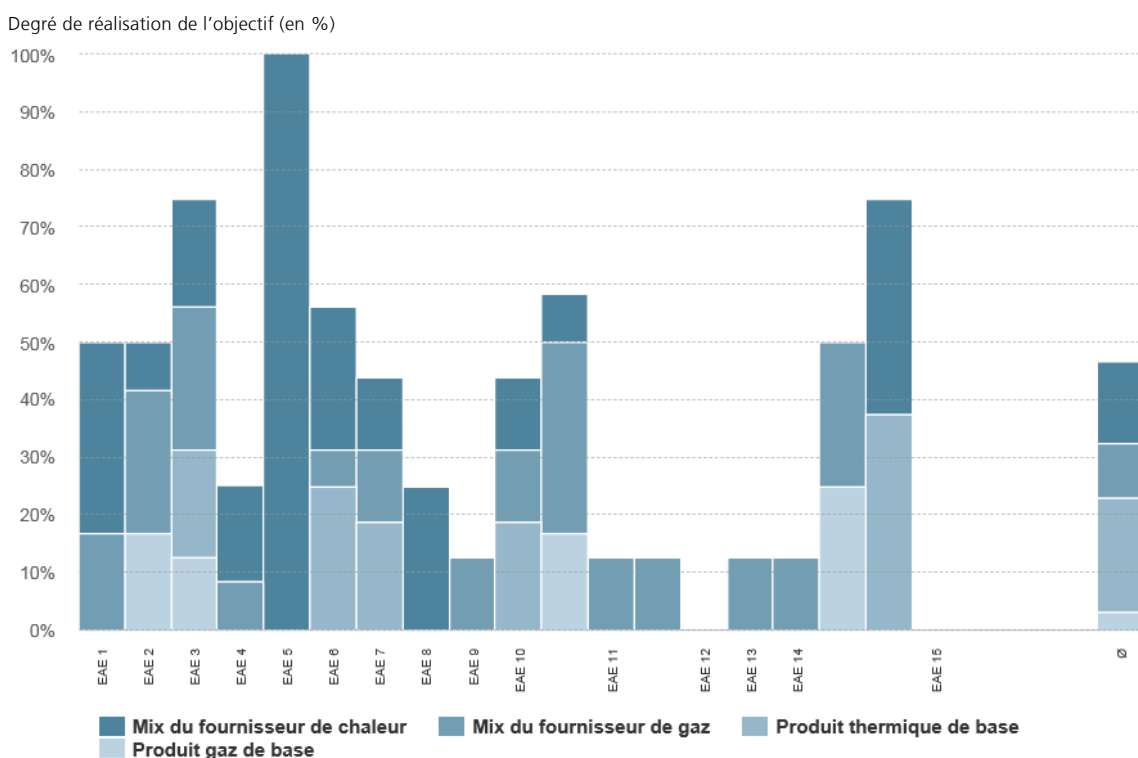
n=21

Graphique 21: Résultats dans le champ d'action « Production issue de sources renouvelables » EAE 1 à EAE 15: cf. légende du graphique 16.

Fourniture issue de sources renouvelables

Les champs d'action « Fourniture issue de sources renouvelables » et « Production issue de sources renouvelables » présentent une situation similaire. La moyenne relative à la réalisation des objectifs dans le domaine de la fourniture d'énergie issue de sources renouvelable ne se situe en effet qu'à 47% (Graphique 22). Il existe chez pratiquement tous les fournisseurs énergétiques un vaste potentiel d'augmentation du pourcentage des énergies renouvelables en ce qui concerne le mix de fourniture gaz/chaaleur resp. les produits de base chaleur/gaz.

Fourniture issue de sources renouvelables



n=21

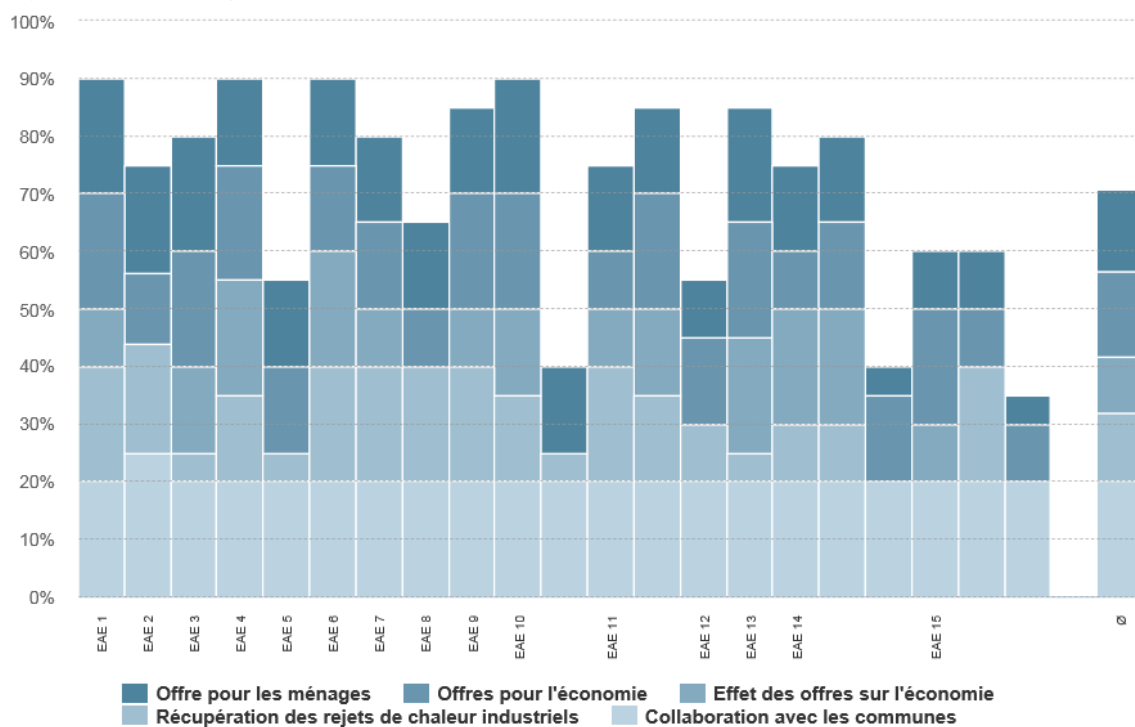
Graphique 22: Résultats dans le champ d'action « Fourniture issue de sources renouvelables » EAE 1 à EAE 15: cf. légende du graphique 16.

Prestations de services énergétiques

Dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques », de nombreux fournisseurs ayant participé au benchmarking ont d'ores et déjà obtenu de bons résultats, étant donné qu'ils disposent d'offres axées sur l'efficacité pour les ménages et le secteur économique. La moyenne relative à la réalisation des objectifs dans ce domaine se situe à plus de 70% (Graphique 23).

Prestations de services énergétiques

Degré de réalisation de l'objectif (en %)



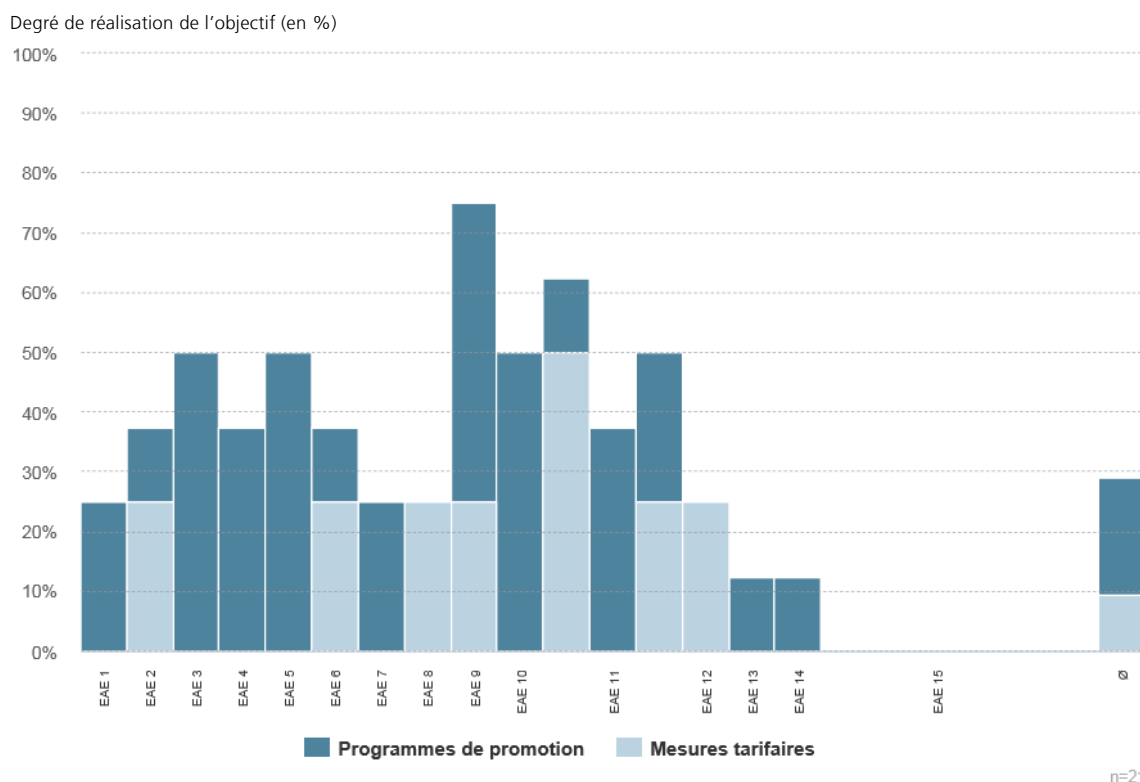
n=21

Graphique 23: Résultats dans le champ d'action « Prestations de services énergétiques ». EAE 1 à EAE 15: cf. légende du graphique 16.

Programmes d'encouragement et mesures tarifaires

Avec une moyenne de réalisation des objectifs de 29%, le plus vaste potentiel des fournisseurs énergétiques ayant participé au benchmarking a été dévoilé par le champ d'action « Programmes d'encouragement et mesures tarifaires » (Graphique 24). Des mesures tarifaires sont proposées par sept fournisseurs énergétiques seulement. Quatorze fournisseurs énergétiques proposent des programmes d'encouragement.

Programmes d'encouragement et mesures tarifaires



Graphique 24: Résultats dans le champ d'action « Programmes d'encouragement et mesures tarifaires ». EAE 1 à EAE 15: cf. légende du graphique 16.

6 Annexe: Processus méthodologique

A) Bases conceptuelles

Les études comparatives 2013/14, 2014/15 et 2015/16 s'appuient sur les bases conceptuelles réalisées par la communauté de travail INFRAS/VUE, mandatée par l'OFEN en 2013-2014.¹⁴ Les bases conceptuelles comprennent les objectifs, les principes fondamentaux ainsi que les critères et fournissent les renseignements nécessaires à la saisie des données et à la communication du benchmarking. Les acteurs concernés, à savoir le secteur de l'électricité, les groupements écologiques, les associations de consommateurs, les gros consommateurs et les cantons, ont été intégrés par le groupe d'accompagnement dans la phase d'élaboration des bases conceptuelles.

B) Nouveautés dans le benchmarking 2015/2016

Par rapport au benchmarking 2014/15, la présente étude comparative ne fait l'objet d'aucune nouveauté ou presque. Les dix-neuf critères évalués sont les mêmes critères que ceux précédemment évalués. Quelques critères ont été modifiés au niveau de leur formulation écrite, dans le but d'en améliorer la compréhension. De légères adaptations concernant la notation de 1 à 4 ont été effectuées au niveau des valeurs seuils de deux critères – Achats d'électricité écologique et Produit électrique de base –, afin de correspondre au mieux à la situation actuelle.

C) Procédures dans le benchmarking 2015/16

Comme pour l'édition précédente, deux canaux différents ont permis aux EAE de participer à la présente étude comparative:

- elles avaient la possibilité de saisir elles-mêmes leurs données par le biais d'un outil en ligne;
- elles ont pu participer au benchmarking dans le cadre du programme SuisseEnergie pour les communes, sur recommandation d'un conseiller Cité de l'énergie. Le questionnaire, partie intégrante de l'entretien-conseil, a alors été rempli en étroite collaboration avec l'EAE concernée. De plus, certaines EAE actives dans le secteur de l'approvisionnement en chaleur/gaz ou agissant en tant qu'entreprise intégrée horizontalement se sont dites prêtes à participer au projet pilote pour les entreprises d'approvisionnement en chaleur/gaz.

Saisie de manière autonome via l'outil en ligne

Le benchmarking EAE est effectué depuis 2014/15 par le biais d'un outil de saisie et d'évaluation en ligne. Ce dernier accroît l'attractivité du benchmarking par le biais de données simples à saisir et d'une présentation des résultats sous forme de graphiques et de données individualisées.

Pour les EAE participant au benchmarking de leur propre chef, la saisie des données s'effectue directement dans l'outil en ligne. L'étude comparative 2015/16 s'est déroulée selon les étapes suivantes:

- mars 2016: l'OFEN a envoyé un courriel d'invitation à toutes les EAE suisses qui fournissent de l'électricité à des clients (env. 660 EAE) pour les inciter à participer au benchmarking (benchmarking

¹⁴ Cf. INFRAS/VUE 2014: Benchmarking des fournisseurs d'électricité dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables
Bases conceptuelles

2014/15: cercle de participants identique; benchmarking 2013/14: invitation envoyée à 55 fournisseurs d'électricité sélectionnés).

- Les EAE peuvent faire part de leur intérêt à participer au benchmarking jusqu'à fin avril.
- de mai à juillet 2016: INFRAS/Brandes Energie pré-remplissent le questionnaire figurant dans l'outil en ligne avec toutes les données publiques.
- de juillet à août 2016: les EAE inscrites complètent le questionnaire pré-rempli dans l'outil en ligne.
- septembre 2016: contrôle de la plausibilité, évaluation et ajustement du questionnaire.
- octobre 2016: un cockpit d'évaluation en ligne permet aux EAE d'obtenir une évaluation graphique de leurs propres résultats, qu'elles peuvent comparer avec les résultats d'autres EAE.
- octobre 2016: l'OFEN publie le présent rapport de résultat.

Saisie par le biais de l'offre « EAE dans les communes »

Les communes jouent un rôle important dans la mise en œuvre du programme SuisseEnergie. Elles ont valeur d'exemple pour la population et le commerce et créent les conditions nécessaires à la mise en place de mesures volontaires, p.ex. au niveau de l'utilisation des énergies renouvelables ou dans le domaine de l'efficacité énergétique. Afin d'aider les communes et les villes dans leurs efforts vers un accroissement de l'efficacité énergétique, l'OFEN a lancé le programme SuisseEnergie pour les communes. Le label Cité de l'énergie constitue l'élément phare de ce programme. L'offre «Entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) dans les communes» fait également partie du programme SuisseEnergie pour les communes. Cette offre se consacre à la collaboration approfondie entre les EAE et les communes. Les EAE occupent une place prépondérante dans l'application des mesures Cité de l'énergie: elles entretiennent un bon contact avec les clients et bénéficient de leur confiance. Elles disposent des connaissances spécialisées nécessaires en approvisionnement énergétique et en prestations de services. Elles connaissent aussi des instruments efficaces pour influencer l'offre et la demande dans le but d'atteindre les objectifs en termes d'efficacité énergétique et d'exploitation accrue des énergies renouvelables. Le projet EAE dans les communes représente une plate-forme idéale pour renforcer les échanges entre les communes et les fournisseurs d'énergie.

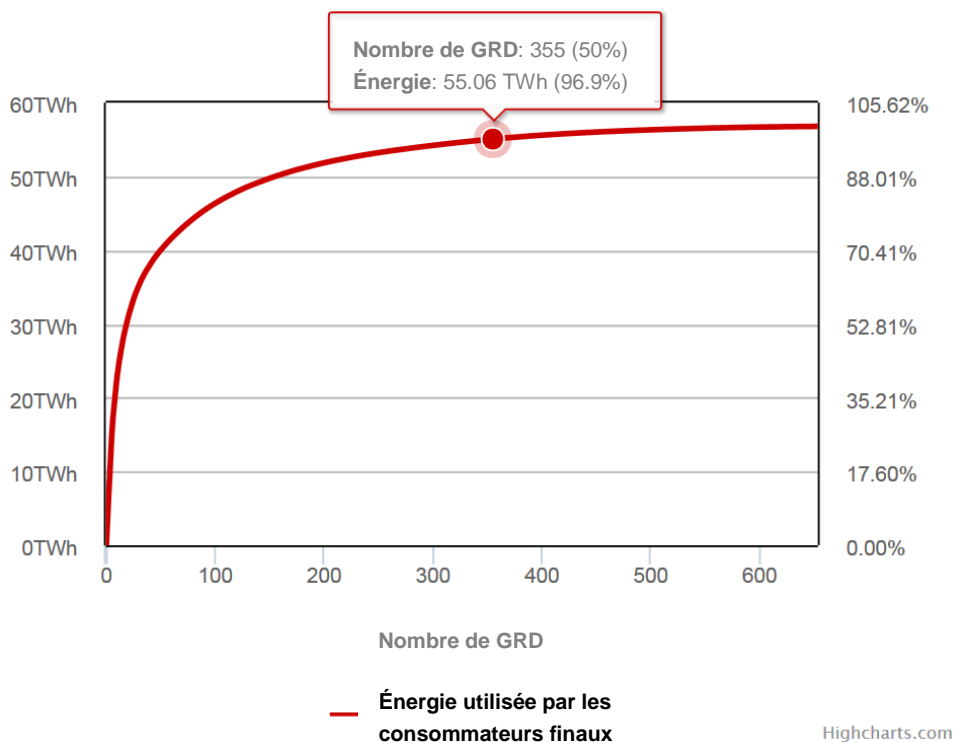
Les entreprises d'approvisionnement énergétique intéressées ont pu s'inscrire dans le cadre de ce projet pour participer à l'étude comparative. Les données qui les concernent ont été saisies dans l'outil en ligne par les conseillers Cités de l'énergie entre mars et août 2016, puis discutées dans le cadre d'un entretien-conseil. Les EAE ont chaque fois pu bénéficier de conseils concernant les mesures nécessaires à l'encouragement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. L'entretien individuel avec l'EAE concernée s'est déroulé en une étape indépendante au déroulement du projet benchmarking EAE. Les résultats issus des « EAE dans les communes » disponibles au moment de l'évaluation du benchmarking (septembre 2016) ont été intégrés dans l'évaluation de la présente étude comparative.

D) Grandes EAE et petites/moyennes EAE

Soixante-six fournisseurs d'électricité ont participé au benchmarking 2015/16. Les participants ont été divisés en deux catégories: les petits/moyens fournisseurs et les grands fournisseurs. Parmi les grands fournisseurs, on trouve les EAE dont la vente d'électricité aux consommateurs s'élève à au moins 100 GWh/an; font partie des petites et moyennes EAE les fournisseurs dont la vente d'électricité est inférieure à 100 GWh/an. L'étude comparative 2015/16 présente les résultats de fournisseurs appartenant pour moitié à la catégorie des grandes EAE (33) et pour moitié à la catégorie des petites/moyennes EAE. Ensembles, les grandes EAE vendent 33 078 GWh d'électricité

par an aux consommateurs en Suisse, ce qui correspond à 96,6% des ventes d'électricité de tous les participants au benchmarking. Ensembles, les petites/moyennes EAE vendent 1 175 GWh/an (3,4% des ventes d'électricité des participants à l'étude comparative). La taille des EAE participantes correspond plus ou moins à la carte suisse des Gestionnaires de réseau de distribution (GRD), parmi lesquels 50% des exploitants réalisent 96,9% des ventes d'énergie (Graphique 25).

Quantité d'énergie distribuée et nombre de gestionnaires de réseau de distribution (GRD) en Suisse.



Graphique 25: Source: Swissgrid, gestionnaire de réseau de distribution (www.swissgrid.ch)

